

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 14

---

Séance tenue le 15 décembre 2006 à 13 h 30  
Centre Raymond-Blais  
6, rue Olympique  
Lévis

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GILLES BÉLIVEAU.....	1
M. PATRICK BACON .....	7
M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE.....	11
M. JEAN-YVES BISSON .....	15
M. STÉBAN LAFONTAINE.....	17
M. JEAN-CLAUDE TARDIF.....	19
M. MARCEL GAUDREULT .....	21
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD .....	26
M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN .....	33
M. GILLES LAVOIE .....	36
M. GILLES CASTONGUAY .....	41
M. JEAN GOSSELIN .....	47
M. JEAN-GUY ALLARD.....	54
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme DIANE ROY .....	57
M. DENIS L'HOMME .....	63
Mme LINE CARON.....	68
M. CHRISTIAN LÉVESQUE.....	72
M. RICHARD TREMBLAY .....	76
M. ANDRÉ STAINIER.....	79
M. YVES ST-LAURENT.....	85
M. GASTON CADRIN.....	88
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	94
Mme DANIELLE DESJARDINS.....	97
MOT DE LA FIN .....	98

---

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, dans la salle, silence, on reprend, je vous invite à prendre place.

10 D'abord, j'aimerais inviter les participants qui sont déjà inscrits au registre de voir monsieur Jean-Sébastien Fillion, à l'arrière de la salle, et puis le registre est rouvert pour des inscriptions. Ça ne garantit pas qu'on va passer les nouvelles inscriptions, mais le registre va être ouvert maintenant, le temps de prendre quelques noms de plus; ça se peut qu'on n'arrive pas à épuiser l'inventaire, mais s'il y a des gens que je vais appeler qui ne sont pas là, d'accord.

15 Évidemment, je vous rappelle que toutes les questions par écrit sont reçues, sont traitées, seront répondues et on va rendre les réponses disponibles à vous. Je vous ai également dit que comme date limite pour recevoir des questions par écrit, le dernier vendredi du mois de février.

20 Vous allez nous faire part de votre intention de présenter un mémoire ou de faire une prestation orale, au choix. Vous allez nous signaler ça au plus tard le 10 janvier, en contactant madame Primeau. La réception des mémoires pour le 18 janvier.

25 Et finalement, j'aimerais vous informer que la Commission a décidé de rayer de la transcription de la première partie de l'audience certains propos qu'on a apportés à propos du Groupe Océan, alors les propos tenus pouvant se prêter à des interprétations malveillantes ou quasiment à être assimilées à des propos diffamatoires. Alors la qualification du Groupe Océan, telle que ça a été dit en audience, sera enlevée de la transcription, voilà.

30 Ça dispose des mises au point que j'ai à faire, alors on reprend maintenant l'appel.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**GILLES BÉLIVEAU**

35

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gilles Béliveau est là?

40

Alors on vous écoute, monsieur, allez-y rapidement avec vos deux (2) questions.

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

Merci monsieur le Président.

45

En avril dernier, je pilotais un petit groupe d'intéressés tant de l'île d'Orléans, parce que je suis de l'île d'Orléans, et de la rive sud, auprès d'un groupe de représentation auprès d'Hydro-Québec pour nous enquérir de la sécurité du transport méthanier face aux lignes de transport d'énergie à sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V).

50

On sait qu'il y a trois (3) lignes qui transportent chacune deux millions de kilowatts (2 M kW), donc ça fait six millions de kilowatts (6 M kW), sur un total à la pointe de l'ordre de trente (30 M kW) à trente-cinq millions de kilowatts (35 M kW), alors c'est autour de seize pour cent (16 %) de la proportion de l'énergie, de la puissance électrique qui est nécessaire au Québec pendant l'hiver.

55

Et ça faisait suite, cette représentation-là, au problème – parce que moi, je suis un ancien gars de l'Hydro-Québec, j'ai fait toute ma carrière là, et ça me référait à un problème auquel on avait fait face lors de la première venue du fameux Queen Mary II dont on parle tant, dans les années quatre-vingt-dix, alors qu'on nous a convoqués pour savoir comment on pourrait permettre au Queen Mary II de passer en dessous de nos lignes, étant donné qu'ils prévoyaient justement avoir des difficultés énormes.

60

Et finalement, ça s'est réglé, on a même offert de mettre nos lignes mortes, c'est-à-dire de bloquer le transport de l'énergie, pour permettre au Queen Mary II de passer, et finalement ça s'est réglé en permettant au Queen Mary II de passer le plus près possible de la rive nord, et ça, remarquez bien, c'est à l'été, de la rive nord.

65

**PAR LE PRÉSIDENT:**

70

La question, maintenant, par rapport...

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

Oui, c'est ça, la question qui se pose, les méthaniers qui sont aussi gros que le Queen Mary II, en termes de hauteur et de largeur, comment vont-ils faire pour se glisser en dessous de nos lignes, dans les conditions d'hiver et de lignes chargées de verglas.

75

**PAR LE PRÉSIDENT:**

80

D'accord. La question a été posée, en fait répondue, mais monsieur Kelly...

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

85 C'est ça, et là, je finis ma question. À ce moment-là, les gens d'Hydro ont dit, écoutez, on n'a pas eu de demande de la part du gaz encore, mais ça va venir, on le sait, on va l'étudier et puis on vous fera un rapport éventuellement.

Alors moi, j'aimerais avoir ce rapport d'Hydro-Québec.

90

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va transmettre la demande à Hydro-Québec.

95

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

Ça a été fait, je sais que ça a été fait, parce que j'ai recommuniqué avec eux autres, ils ont dit oui.

100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission va officiellement demander à Hydro-Québec sa réponse.

105

Monsieur Kelly, rapidement, je sais qu'on a couvert cette question à deux (2) reprises déjà, au moins.

**PAR M. GLENN KELLY:**

110

Monsieur le Président, premièrement, le Queen Mary II, je sais pas de quel Queen Mary qu'on parle pour la coupure de l'alimentation, le Queen Mary II, qui a un tirant d'air de soixante-deux mètres (62 m), comparé à quarante-quatre mètres (44 m) pour les méthaniers prévus pour Rabaska, le Queen Mary II, ils n'ont pas coupé le courant lorsque le Queen Mary II est rentré.

115

Je crois que ça fait quatre (4) ou cinq (5) fois qu'il vient à Québec, dans les deux (2) ou trois (3) dernières années. On pourrait demander au président des pilotes de commenter plus tard, c'est lui qui a été le premier pilote à rentrer le Queen Mary II.

120

Concernant les lignes hydroélectriques, le tirant d'air ou la distance au milieu du fleuve, et ici on parle de la haute mer, donc les eaux les plus hautes, la pleine mer supérieure grande marée, si je me rappelle bien de la question transversale que j'ai eue l'autre jour, donc il y a cinquante-trois mètres (53 m) de disponibles, en réalité c'est cinquante-neuf (59 m), mais on déduit le six mètres (6 m) de facteur de sécurité qui est déjà prévu par les normes ACNOR.

125

Donc il y a cinquante-trois mètres (53 m) de disponibles au milieu. Lorsqu'on s'en va vers le nord ou vers le sud, vous allez comprendre que les câbles montent rapidement pour aller

atteindre près de cent mètres (100 m) autour, cent cinquante mètres (150 m), excusez-moi, autour.

130 Donc le Queen Mary II passe au nord ou passe au sud.

Lors d'un événement de verglas, et vous voyez ici, inscrit sur les cartes marines, le quarante-quatre mètres (44 m), les câbles peuvent descendre à un niveau de quarante-quatre mètres (44 m).

135 Pour vous donner une indication, c'est quelque chose qu'on a travaillé avec Hydro-Québec, et vous pourriez obtenir de l'information d'eux, un pouce (1 po) de verglas sur les câbles, qui est quand même pas quelque chose qui arrive à tous les jours, un pouce (1 po) de verglas va faire baisser les câbles de cinquante-trois mètres (53 m) à cinquante-deux mètres (52 m).

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De cinquante-trois (53 m) à cinquante-deux (52 m)?

145 **PAR M. GLENN KELLY:**

À cinquante-deux (52 m), exactement.

150 Et le quarante-quatre (44 m), si vous me permettez un instant, le quarante-quatre mètres (44 m), un pouce et demi (1 ½ po) de glace, et le pouce et demi (1 ½ po), si je me rappelle bien, c'est un retour d'environ une fois par cinquante (50) ans, donc la tempête avec une période de retour d'une fois par cinquante (50) ans.

155 Donc il y a aucun problème de passer le méthanier au milieu, sous une tempête de verglas d'une fois par cinquante (50) ans. Il y a aucun problème, encore moins, de le passer au nord ou au sud. Et à la limite, si on croit qu'il y a danger pour porter atteinte aux lignes, bien, on peut attendre jusqu'à temps que le verglas quitte.

160 Tel que j'ai mentionné plus tôt, l'impact ne serait pas pour le méthanier ou son équipage, mais pour les lignes, donc c'est quelque chose qui peut être géré par Hydro-Québec, comme ils l'ont fait dans le port de Montréal en 98.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

165 Merci.

Alors monsieur Béliveau, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

170

Alors ma deuxième question – monsieur le Président, j'aimerais savoir si on aura ce rapport d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175

On va demander à Hydro-Québec...

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

180

Ils vont le rendre disponible?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

185

... de fournir l'information, et l'information va être postée sur le site et accessible aux centres de consultation.

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

190

Très bien.

195

Deuxième question, je voudrais savoir si on est au courant du fait que le prix des maisons, à l'île d'Orléans, a déjà baissé; et ça, je le tiens de la part des agents d'immeubles qui me disent qu'effectivement, depuis l'annonce du port méthanier, les prix ont baissé et c'est très variable, évidemment, le prix des maisons du côté sud étant plus affecté que celui sur le côté nord.

200

Alors ma question, c'est de savoir, est-ce que les gens du gaz vont pratiquer la même politique que sur la rive sud, c'est-à-dire de combler la différence entre le prix objectif et le prix réel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

205

D'accord, la question est claire.

Monsieur Kelly, avez-vous l'intention d'étendre...

**PAR M. GLENN KELLY:**

210

Je souriais parce que je reconnais quelqu'un qui a travaillé pour Hydro-Québec, quand il parle des gens du gaz!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est le jargon du métier.

215

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est le jargon du métier, exactement.

220

Écoutez, on n'a pas connaissance qu'il y a eu atteinte à la valeur des prix, au contraire, on le sait qu'il y a une maison qui s'est vendue récemment sur la rue Vitré, à Beaumont, à un prix supérieur à la valeur marchande des maisons autour, donc il y a eu aucune atteinte à la valeur de cette propriété qui est située environ, la rue Vitré, quatre cent cinquante mètres (450 m) de la future ligne de déchargement, juste pour vous situer.

225

Le rapport d'évaluateur Normand Roy est inclus dans l'étude d'impact, et il est très clair pour lui qu'il n'y aura pas atteinte à la valeur des propriétés à l'île d'Orléans.

230

Et non, on avait établi un point cinq kilomètre (1,5 km) la politique de compensation pour protection de valeur. S'il y a des cas spécifiques, on est toujours prêt à s'asseoir et regarder...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Cas par cas.

235

**PAR M. GLENN KELLY:**

... au cas par cas.

240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors voilà, la réponse est donnée.

Merci beaucoup, monsieur Béliveau.

245

**PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

Parfait. Mais moi, je vous parle pas, monsieur le Président, d'évaluation, je vous parle de prix réel.

250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse s'applique aussi. Mais il y a une ouverture au cas par cas, selon la situation.



255 **PAR M. GILLES BÉLIVEAU:**

Merci.

260

---

**PATRICK BACON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265

Monsieur Patrick Bacon est dans la salle?

Bonjour monsieur Bacon, allez-y avec vos deux (2) questions, rapidement.

**PAR M. PATRICK BACON:**

270

Bonjour monsieur le Commissaire. Premièrement, j'aimerais m'excuser pour mes propos tenus à l'endroit de la Fonction publique hier, je suis désolé, c'était pas mon intention, j'espère que j'ai pas blessé personne.

275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, on a pris note de ça.

**PAR M. PATRICK BACON:**

280

Ensuite, deux (2) petites rectifications. Ce midi, j'ai vérifié sur Internet et effectivement, TransCanada Énergie a un contrat d'exclusivité avec Hydro-Québec.

285

Ensuite, une autre rectification par rapport, la première fois que j'ai parlé de l'effet de substitution en ce qui concerne le gaz naturel versus le charbon, le promoteur m'a dit qu'il avait pas vraiment analysé cette question-là dans son étude d'impact, j'ai trouvé ça assez paradoxal que monsieur Lundahl se réfère à l'éventualité que le gaz naturel pourrait remplacer des projets de centrales thermiques au charbon en Ontario.

290

Ensuite, je vais passer à ma question. Hier, j'ai été légèrement surpris d'entendre, aux nouvelles, que dans le projet de loi qui a été déposé, le projet de loi privé qui a été déposé à l'Assemblée nationale, qu'on prévoyait l'éventualité d'ajouter des réservoirs au terminal méthanier de Rabaska. J'ai été surpris, parce que le promoteur, à ce que je sache, a toujours dit qu'il prévoyait pas ajouter des infrastructures au niveau de ses installations.

295

Ma question, j'aimerais savoir, si éventuellement on ajoute un réservoir, j'aimerais ça savoir ça va être quoi les conséquences au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Parce

que si on ajoute un réservoir, en théorie, on augmente la production de gaz à effet de serre de cinquante pour cent (50 %).

300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est posée.

305

Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

310

Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est inclus dans le projet de loi comme tel, mais ce qui a donné naissance au projet de loi, c'est l'entente avec la Ville de Lévis, et je vais tenter de citer de mémoire, puisque Rabaska, dans cette entente, réitère ses propos qu'il n'y a pas de projet d'agrandissement de prévu.

315

Toutefois, c'est une entente pour cinquante (50) ans, potentiellement, c'est ça, c'est une entente pour cinquante (50) ans. Donc la boule de cristal de toute le monde, pour cinquante (50) ans, est difficile à prévoir, donc autant pour protéger la Ville que pour Rabaska, on a discuté de la situation et ce qui a été convenu, que si jamais il y avait augmentation de capacité, l'augmentation de capacité serait située ou serait limitée à l'intérieur du terrain que je souligne ici avec la flèche, donc au sud des lignes d'Hydro-Québec, au nord de l'autoroute 20, et à l'intérieur des limites des deux (2) terrains, comme cela.

320

325

Donc le projet de loi reflète ceci et reflète le mécanisme d'ajustement de taxes municipales s'il y avait telle éventualité. Donc s'il y a ajout de réservoir, le processus dans lequel on est embarqué aujourd'hui devra être refait, et tout le processus d'approbation environnementale, le cas échéant, devra être refait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330

Parfait.

Votre deuxième question, monsieur Bacon.

**PAR M. PATRICK BACON:**

335

Je suis plus ou moins satisfait de la réponse...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340

Non, monsieur Bacon, je sais, et on va vous entendre...

**PAR M. PATRICK BACON:**

Non, mais c'est parce qu'on peut pas donner un chèque en blanc à un promoteur, parce que ça va avoir des implications importantes.

345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est une interprétation des propos, on va les entendre au complet, mais c'est pas le moment pour le faire maintenant.

350

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur Samak, je vais faire des hypothèses pour tenter de répondre à la question.

355

Si on fait un ratio qu'on dit que si on ajoute un troisième réservoir, et ça augmente le débit d'un tiers, donc on va augmenter les gaz à effet de serre d'un tiers, c'est pas quelque chose qu'on a regardé ou calculé, donc les gaz à effet de serre pourraient passer de cent quarante mille tonnes (140 000 t) à deux cent dix mille tonnes (210 000 t) par année, dans l'éventualité où un réservoir est ajouté, lorsque le débit est augmenté.

360

Cela dit, comme je viens de dire, c'est toujours assujéti à l'approbation de l'évaluation environnementale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

Votre deuxième question, monsieur Bacon.

**PAR M. PATRICK BACON:**

370

Ma deuxième question porte sur les changements climatiques, en fait c'est une question, c'est un complément à la question que j'ai posée hier, quand on parle de lutte aux gaz à effet de serre ou de lutte aux changements climatiques, je pense que c'est important d'avoir une démarche solipsique, c'est-à-dire une démarche globale, je veux dire à l'échelle planétaire.

375

J'aimerais ça qu'on tente d'évaluer, à la lumière du rapport STERN, qui a été produit en Angleterre, qui dit que dans le fond, les changements climatiques vont avoir une incidence de sept mille milliards de dollars (7000 G\$) dans les prochaines décennies sur les gouvernements, j'aimerais ça qu'on évalue, de façon la plus précise possible, le développement des projets de GNL, quel va être leurs impacts sur les conclusions du rapport STERN, c'est-à-dire quels vont être les impacts au niveau des coûts à la lumière des recommandations du rapport STERN.

380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous aimeriez que qui fasse cette analyse?

385

**PAR M. PATRICK BACON:**

Bien, je pense que peut-être les personnes les plus aptes à faire ça se situent au niveau de la Fonction publique.

390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'aimerais juste le mettre sous forme de question, pour pouvoir...

395

**PAR M. PATRICK BACON:**

Bien en fait, ce serait de faire une évaluation des recommandations du rapport STERN au prorata de la population au Québec, au Canada et en Amérique du Nord.

400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre demande fait énormément d'honneur au rapport STERN qui est contesté, qui a ses détracteurs partout.

405

Mais si on accepte le rapport STERN, est-ce que, monsieur Michon, est-ce qu'un tel exercice pourrait se faire.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

410

Il faudrait que je demande aux spécialistes, voir s'il y a des données qui peuvent être fournies, ou calculées, ou estimées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

415

Faisant l'hypothèse que les bases de calculs des estimations du rapport STERN sont exactes.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

420

J'aimerais que la référence exacte soit quand même fournie, par rapport à ce document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425 Oui, on va vous le donner, on va vous passer le rapport en question, les références au rapport en question. D'accord, la commande est passée, on va voir la réponse.

Alors ça dispose de votre deuxième question?

**PAR M. PATRICK BACON:**

430

Oui, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435

Merci beaucoup, monsieur Bacon.

---

**JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE**

440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Lespérance, s'il vous plaît.

445

Vos deux (2) questions, rapidement.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

450 Oui, monsieur le Président et Commissaires, je tiendrais à vous féliciter, ainsi que toute l'équipe du BAPE, pour ces merveilleuses journées!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

455

Merci.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

460

Première question. On a, par des tableaux, l'initiateur du projet nous a présenté quelques tableaux que les GES, les cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère, ici au Québec, n'auraient aucune incidence au plan mondial, étant donné que l'après Kyoto se décidera en 2012.

465

J'ai un article ici dans Le Soleil paru de ce matin, l'Organisation mondiale de la météorologie qui disait que les dix (10) années les plus chaudes enregistrées depuis 1850 avaient été dans les douze (12) dernières années.

470

Donc je sais que l'étude d'impact du projet a été faite sur des études, sur des statistiques qui datent d'environ les dix (10) dernières années, et à ce compte-là, on se rend très bien compte que les statistiques disponibles aujourd'hui seront plus des statistiques qui vont être bonnes pour, admettons, dans deux-trois (2-3) ou quatre (4) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

475

D'accord, alors la question.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

480

Étant donné, aussi, que monsieur Kelly nous a toujours dit qu'entre le producteur en amont et le consommateur en aval, et les techniciens de Gaz de France nous l'avaient répété aussi au comité aviseur, qu'il fallait pas qu'il y ait de délai, qu'il fallait que la machine tourne sans sable dans l'engrenage, donc ma question est celle-là!

485

Étant donné qu'à peu près tout le monde est conscient des changements climatiques, que ça peut avoir un impact sur le niveau des océans, les tempêtes, en fait le climat en général, est-ce que vous croyez, est-ce que quelqu'un peut me répondre à la question, est-ce que vous croyez possible que l'étude d'impact qui a été faite soit encore de circonstance dans disons cinq (5) ans, quand on sait que ce projet-là est pour les cinquante (50) prochaines années.

490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, vous avez saisi le sens de la question.

**PAR M. GLENN KELLY:**

495

Oui, et on traite, il y a un point qui est soulevé par les propos de monsieur, c'est l'impact sur les niveaux de l'eau, et je crois que c'est Uranos – je pensais à Archéos – et essentiellement, le débit dans le fleuve Saint-Laurent pourrait diminuer mais en même temps, les niveaux moyens des mers augmenteront.

500

Les deux (2) phénomènes se rencontrent dans la région de Québec, et l'évaluation, c'est que s'il y a changement, ça va probablement être une légère augmentation du niveau de l'eau, donc concernant, et ça soulève une question, est-ce qu'on pourra toujours avoir accès à Québec et aux Grands Lacs avec les navires qu'on utilise aujourd'hui, je dirais à Québec, il y a pas de problème de manque d'eau de prévu, compte tenu que les effets vont être plus en amont.

505

Concernant maintenant les tempêtes et la variabilité de la température, c'est un point très important, et je dirais que ça renforce l'intérêt et l'importance d'avoir un site qui était à l'abri des intempéries, les vents soudains, les changements climatiques soudains, donc d'être situé dans un port ou l'enceinte d'un port tel que le site de Rabaska.

510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

515

Alors allez-y avec votre deuxième question, monsieur Lespérance.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

520

La deuxième question va avoir trait au quai, à la jetée et au futur développement industriel majeur que la Ville de Lévis a dans ses cahiers.

525

J'aimerais savoir si le quai, la jetée de Rabaska va pouvoir servir aux autres, j'imagine, bateaux qui vont accoster, qui vont avoir besoin d'accoster pour transporter les matières qui vont être produites par les autres industries, ou est-ce que ce quai-là va servir, quand il y aura pas de méthaniers à quai, est-ce qu'il va servir à d'autre chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

530

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est un quai qui va servir uniquement aux méthaniers de Rabaska.

535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exclusivement.

540

**PAR M. GLENN KELLY:**

Exclusivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545

D'accord, voilà la réponse.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

550 Bien, j'aurais aimé savoir aussi de la Ville de Lévis, si ce quai-là est seulement pour Rabaska, est-ce qu'ils ont déjà dans leur carnet des esquisses de jetées ou de quais qui vont servir au futur développement industriel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

555 Ça dispose de votre deuxième question?

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

560 Par la Ville de Lévis, j'aurais préféré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly a donné la réponse.

565 Allez-y, monsieur Meurant.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

570 On peut juste mentionner à ce moment-là que le quai appartenant à Rabaska, c'est Rabaska qui en aura l'usage exclusif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575 Allez-y, monsieur Paré.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

580 J'aimerais poser la question au représentant de la Ville de Lévis, monsieur Chevalier nous a présenté une esquisse tirée du projet de schéma révisé qui parlait, effectivement, de la zone industrialo-portuaire, et dont le texte prévoit la possibilité d'un lien entre le sommet de la falaise et le bas de la falaise.

585 Pouvez-vous nous dire donc si dans le projet de la Ville, pour la mise en valeur à des fins industrielles, vous auriez ce type d'équipement. Je lis ce qui apparaît dans le schéma:

"Un nouveau lien ferroviaire et-ou routier reliant le port à la zone industrielle aménagée dans la falaise bordant le fleuve."



590 Et on voit sur l'esquisse, pardon, sur la carte 6.8 du schéma d'aménagement, un trait pointillé qui descend du parc industriel et qui rejoint à peu près le bas de la falaise.

Pouvez-vous nous éclairer là-dessus.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

595

Oui, volontiers, monsieur le Commissaire. Alors écoutez, comme monsieur Chevalier l'a indiqué, ce schéma n'a jamais entré en vigueur, il n'est pas en vigueur. Donc quand bien même il fait référence à des éléments, ce sont des éléments qui sont hypothétiques.

600

Actuellement, le schéma, vous le savez, monsieur Chevalier l'a indiqué aussi, permet le projet Rabaska pour ce qui est du terminal méthanier, et il n'y a pas de corridor prévu dans le schéma actuel, donc pour faire le lien entre la partie terrestre et la partie maritime, ni au niveau routier, ni au niveau ferroviaire.

605

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Donc la Ville de Lévis les exclut, ces hypothèses-là.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

610

Il n'y a aucunement question, actuellement, d'avoir un lien ni ferroviaire, ni routier, entre la partie terrestre du projet Rabaska et le site des installations maritimes.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

615

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620

Alors merci monsieur Lespérance.

---

**JEAN-YVES BISSON**

625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Jean-Yves Bisson.

630

Bonjour monsieur Bisson, allez-y rapidement avec vos questions.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Oui monsieur le Président, une dernière question.

635

Vendredi dernier, le représentant de la chambre de commerce locale, c'est-à-dire monsieur Christian Lévesque, a posé une question au maire de Beaumont, monsieur Goulet, sur sa vision du développement économique de sa ville. En réponse, monsieur Goulet a laissé entendre que la Ville était souveraine dans le choix des projets qu'elle accueille chez elle.

640

La question que je pose, c'est en quoi le Règlement 523, voté par sa Ville, respecte la souveraineté territoriale de la ville de Lévis, sachant très bien que les distances incluses dans ce règlement outrepassent les limites de sa ville, de sa propre ville. C'est ça ma question.

645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question concerne l'interprétation du règlement qui fera l'objet, éventuellement, peut-être d'une clarification judiciaire.

650

On va envoyer la question, est-ce qu'on a monsieur Goulet avec nous? Madame?

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

Louise Maranda.

655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Maranda, allez-y.

660

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

La Ville de Beaumont, la municipalité de Beaumont parce qu'on n'est pas une ville, donc a eu un référendum sur le projet Rabaska, et le référendum a donné un avis de soixante-douze pour cent (72 %) de la population contre ce projet. Donc la municipalité de Beaumont a comme responsabilité la protection...

665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a compris ça, madame Maranda.

670

La question de monsieur Bisson, est-ce que le règlement en question, par sa portée extraterritoriale, par rapport à la municipalité de Beaumont, est-ce qu'il respecte, finalement le fait qu'il a des effets qu'il dépasse le territoire de la municipalité de Beaumont, comment justifier ça. C'est ça la question de monsieur Bisson.

675 **PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

C'est ça.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On connaît l'historique.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

685 Oui, mais le projet de loi, excusez-moi, le Règlement 523 permet à la municipalité de Beaumont de protéger son territoire au-delà d'un kilomètre (1 km) de son territoire contre l'entreposage des substances dangereuses, explosives, combustibles, inflammables.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

690

D'accord. Donc la Ville s'estime en droit, et la question probablement va être clarifiée par une sage décision de l'un ou l'une de nos juges.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

695

Pour ma part, monsieur le Président, c'est ma dernière apparition, je vous félicite pour les travaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700

Merci à vous.

705

---

**STÉBAN LAFONTAINE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710

Monsieur Stéban Lafontaine est dans la salle?

Nul n'est obligé de participer dans une audience du BAPE!

**PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:**

715

Bon bien, j'avais un peu prévu le coup, mais Stéban, c'est le petit garçon à ma blonde, et on en parle beaucoup du projet Rabaska à la maison, et un matin, il y a deux (2) semaines,

Stéban nous a demandé si à cause des changements climatiques, il allait pouvoir aller jouer dehors l'hiver.

720 Je vous ferai remarquer que quand il revient de la garderie, ces temps-ci, sa "suit" de neige est couverte de boue, et c'est un peu problématique au niveau du lavage!

725 Mais ça l'interpelle de façon directe, ça fait que je trouvais que c'était opportun que monsieur Lafontaine vienne poser la question, parce que j'étais pas capable de lui répondre, malgré le fait que je connaissais passablement le sujet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

730 Mais on compte sur vous pour rassurer Stéban, parce qu'il faut pas alimenter ses angoisses à propos de la disparition définitive de la neige.

Alors monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à dire, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

735 Je pense qu'il y a personne ici qui nie la présence de la dynamique des changements climatiques, le personnel de Rabaska les derniers. Mais on doit arrêter, je crois, de regarder le tout dans une situation de noir et blanc.

740 Si vous voulez, si vous voulez, on peut arrêter de consommer toute énergie sur la terre. Cette décision n'incombe pas à Glenn Kelly ou à Rabaska. On peut arrêter de consommer le gaz naturel, brûler plus de mazout et de charbon, il va y avoir moins de neige pour votre garçon plus rapidement.

745 Ou on peut planifier l'avenir et tenter d'utiliser les énergies les plus propres, qui nous permettent toujours d'avoir une activité économique et d'être capable d'acheter un "suit" de neige à votre garçon, dans le temps qu'on trouve des meilleures solutions pour nettoyer notre environnement progressivement vers le futur.

750 Ce serait ma réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans un cadre de ce que vous avez dit, stratégie de transition.

755 Merci beaucoup monsieur Castonguay, merci beaucoup Stéban, c'est très sympathique de t'avoir ici avec nous.

**PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:**

760

Pourtant, dans l'auto, il y avait pas de problème. Merci.

---

**JEAN-CLAUDE TARDIF**

765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Tardif, s'il vous plaît.

770

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

On change d'âge!

775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors allez-y, monsieur Tardif, avec vos deux (2) questions.

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

780

Merci de nous permettre d'aller au fond de nos interrogations. Il y a un chapitre important de mon mémoire qui portera sur le patrimoine, et j'ai encore deux (2) questions de clarification, j'ai des précisions que je veux obtenir.

785

Et la première, c'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse, et je veux vérifier si on peut en trouver une ici. Le patrimoine est une notion vague, le dictionnaire nous rappelle que ce mot vient de pater, qui veut dire père, il le définit par l'expression suivante:

"Ce qui est considéré comme l'héritage commun."

790

On parle par exemple de patrimoine génétique.

Existe-t-il, au ministère de la Culture notamment, une définition officielle, une définition opérationnelle qui permet d'identifier ce qui appartient au patrimoine par rapport à ce qui n'en fait pas partie, et le paysage en fait-il partie d'office.

795

Qu'est-ce qui est un paysage ou un site patrimonial, qu'est-ce qui ne l'est pas, à quoi pourrait ressembler un paysage ou un site non patrimonial.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va transmettre la question au ministère de la Culture, et on va vous poster la réponse.

805 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Merci.

810 Et ma deuxième question. Une municipalité dispose d'une panoplie d'outils pour contrôler le développement sur son territoire mais aussi pour protéger son patrimoine bâti et son paysage naturel, plan d'urbanisme, règlements de lotissement et de zonage, plans particuliers d'urbanisme, sites du patrimoine, plans d'implantation et d'intégration architecturale généralement appelés PIIA.

815 Beaumont est un bel exemple de l'utilisation de ces outils. Dans le cœur du village, la municipalité a adopté un règlement pour créer un site du patrimoine. La rue qui passe dans le village, le chemin du Domaine, est protégée par un PIIA. Un PIIA protège aussi bien, je vous le signale, le paysage que l'architecture.

820 La municipalité a appliqué le même programme, PIIA, à une partie de la route 132 qui se rend vers l'est, soit le secteur Lacoursière-Royer, et à l'autre extrémité, vers Saint-Michel, le moulin de Beaumont.

825 Ma question est la suivante, et elle s'adresse au représentant de Beaumont, la représentante de Beaumont, pourquoi la municipalité de Beaumont n'a-t-elle pas adopté de mesures particulières pour protéger le secteur à l'ouest du village, soit entre la route 179 et les limites de Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

830 D'accord.

Madame Maranda.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

835 Déjà quand on adopte, dans une municipalité, un règlement de PIIA, ça veut dire que toutes les personnes qui sont dans ce secteur-là doivent demander, par exemple s'ils doivent abattre un arbre ou faire un changement quelconque sur leur habitation, doivent demander la permission. Et actuellement, la concentration par exemple du patrimoine bâti, dans Beaumont, 840 est principalement concentrée dans le village et à l'est du village, effectivement, d'où l'importance que la municipalité a protégé plus ces aires-là.

845 Mais je ferai remarquer qu'il existe aussi le patrimoine naturel, pas seulement le patrimoine bâti mais le patrimoine naturel, et c'est sûr que sur le patrimoine naturel, la section ouest du village est très bien fournie de ce côté-là.

850 Mais par contre, il y a pas de règles particulières, sauf par exemple le Règlement 523 qui protège, si vous voulez, ce secteur-là qui est une zone agricole, contre si vous voulez l'envahissement de ce secteur-là de façon immédiate, c'est-à-dire dans les limites d'un kilomètre (1 km) de son territoire, par soit des industries ou des aménagements qui pourraient, si vous voulez, porter atteinte à ce secteur de Beaumont.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

855 D'accord.

Alors monsieur Tardif, si vous avez d'autres options que vous prenez en la matière, on va les entendre effectivement dans la deuxième partie de l'audience.

860 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Merci de l'invitation, au plaisir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865 Merci.

870 

---

**MARCEL GAUDREULT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875 Monsieur Marcel Gaudreault, s'il vous plaît, est dans la salle?

**PAR M. MARCEL GAUDREULT:**

Bonjour, bonjour messieurs les Commissaires.

880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Gaudreault, allez-y.

**PAR M. MARCEL GAUDREULT:**

885

Alors ma question va porter, ma première question va porter sur les milieux humides, l'impact que le projet peut avoir sur les milieux humides, les tourbières en particulier.

Je lis une petite note ici:

890

"Dans la vallée du Saint-Laurent, près de quatre-vingts pour cent (80 %) des milieux humides ont été rayés de la carte. Plusieurs spécialistes pensent que devant un tel état de fait, il faudrait plutôt protéger tout ce qui reste au lieu de continuer à rogner un héritage dilapidé en deux (2) générations pour l'essentiel."

895

Alors je me sens un peu concerné dans tout ça.

900

Ma question, je m'inspire du complément à l'étude d'impact sur l'environnement, mai 2006, la question QC-46, où il est indiqué, à la section 6.2.1.3 du tome 3, volume 1, et là je prends juste l'essentiel pour ma question:

905

"Étant donné que la construction du terminal nécessitera l'assèchement et le remblayage de près de la moitié de la superficie d'une tourbière située au nord-est des installations, également à l'étape de l'exploitation, des installations de pompage des eaux souterraines drainées par des bassins où sont localisés les réservoirs pourraient avoir un effet sur le drainage de la portion résiduelle de la tourbière."

910

Alors j'arrive, sur quelle largeur les effets d'assèchement peuvent avoir un impact, de chaque côté du canal, sur ce qui reste de la tourbière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De la tourbière, d'accord.

915

Alors monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur Comtois va prendre la question.

920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, monsieur Comtois.



925 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Comme indiqué dans l'étude d'impact, on peut pas définir exactement sur quelle profondeur on va avoir un impact, parce qu'on ne sait pas exactement si la tourbière est connecté hydrauliquement avec les eaux souterraines.

930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que vous avez expliqué ce matin.

935 **PAR M. YVES COMTOIS:**

C'est ce que j'ai expliqué ce matin. Donc on peut pas, a priori, dire, ça va être cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m) ou qu'est-ce que ça va être.

940

Mais j'ai déjà indiqué qu'on s'attend à ce que l'effet soit quand même très local, disons.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la réponse donnée.

945

Allez-y, monsieur Gaudreault.

**PAR M. MARCEL GAUDREULT:**

950

Est-ce qu'on pourrait avoir l'avis du ministère de l'Environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement, monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus.

955

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Notre évaluation a pas été complétée sur ce sujet.

960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si, en cours de route, vous arrivez à des conclusions par rapport à la question, ce serait utile de nous communiquer ça.

965

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, dans l'optique où c'est avant la fin du mandat.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Si l'analyse...

975 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Si j'ai une opinion à court terme sur le sujet, on vous en fera part.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

980 Excellent. Et on va poster l'opinion.

Allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. MARCEL GAUDREAU:**

985

Deuxième question, advenant la réalisation du projet, hypothèse hautement improbable, le promoteur aura besoin de certificats d'autorisation dans un certain nombre de domaines.

990 Alors j'aimerais savoir combien de certificats, dans les domaines, la liste des domaines concernés, et est-ce qu'on pourrait en faire le dépôt au BAPE.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995 On peut pas faire le dépôt de quelque chose qui n'est pas encore – mais il y a combien de certificats d'autorisation si le projet tel que présenté est autorisé.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

1000 En vertu de la l'article 22, on se donne un peu la possibilité de diviser, si on veut, la réalisation du projet. Alors il se peut que chaque composante, je vois ça au pire, soit rattachée si on veut avec un certificat d'autorisation, selon l'arrivée des plans et devis par exemple. Ça, c'est pour l'article 22.

1005 Il y a des autorisations qui touchent à l'exploitation, il y a la construction et l'exploitation qui constituent pas nécessairement un même document, habituellement non.

Et puis en plus de ça, il y a des certificats d'autorisation qui sont reliés à des règlements spécifiques, entre autres le captage des eaux souterraines, il y a un règlement qui s'applique, des

1010 installations d'eau potable, même si c'est un lien avec le réseau de la ville, le système de traitement des eaux usées domestiques va faire l'objet d'une autorisation séparée.

1015 Et s'il y avait par exemple l'ouverture d'une carrière-sablière particulière, mais ce qui a été mentionné à date, c'est qu'on utilisait des endroits qui étaient déjà autorisés à fournir les matériaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a plusieurs certificats d'autorisation, et ils sont tous d'ordre public.

1020 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Je crois que oui, que toute autorisation peut être accessible en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà.

**PAR M. MARCEL GAUDREAU:**

1030

Me permettez-vous une petite question supplémentaire? Est-ce que ça peut inclure les plantes menacées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035

Certificat d'autorisation.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

1040

Il y aura pas un certificat d'autorisation donné par exemple, relié à la destruction d'un habitat, c'est ça que je comprends. Ça, c'est plus par le décret qu'on autorise un peu le projet tel qu'il est présenté...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1045

Avec des conditions.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

1050

... avec des conditions de réalisation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà.

1055

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Le décret constitue un document d'autorisation qui vise, lui, à l'échelle gouvernementale, l'autorisation ou une décision finalement sur le projet.

1060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et le décret pourrait être assorti de toutes conditions que le Conseil des ministres juge pertinentes.

1065

Merci.

1070

---

**JEAN-CLAUDE BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Bouchard, s'il vous plaît.

1075

Monsieur Bouchard, allez-y avec vos deux (2) questions.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1080

Bonjour monsieur le Président.

Alors comme vous le savez, je suis intervenu à quelques reprises concernant le zonage. J'interviens encore sur le zonage, parce qu'à mon avis, la seule protection que les citoyens ont pour protéger leur magnifique milieu de vie, c'est justement le zonage.

1085

Alors ma première question, et je vais essayer de condenser pour prendre le moins de temps possible, je voudrais qu'on présente sur acétate le document "Projet Rabaska, consultation, 29 juin 2004"; s'ils l'ont pas, je l'ai dans mes archives.

1090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va voir si on peut projeter.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1095

On vérifie, monsieur le Président.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1100

La page concernant les sites d'implantation potentiels, Lévis-Beaumont.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1105

La présentation est datée du 29 juin 2004. On a, dans l'étude d'impact, des présentations de sites qui ont été faites durant les premières périodes du projet, on vérifie si cette présentation est là.

La seule carte qu'on a, monsieur le Président, c'est celle-ci. Je sais pas si c'est la même.

1110

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Non, c'est pas celle-là. Celle que j'ai, il y a un terminal méthanier qui est implanté à deux kilomètres (2 km) à l'est de Lauzon, c'est-à-dire de Lévis, c'est le projet "option 3", avec la présentation qui avait eu lieu pour l'implantation à Beaumont.

1115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors allez-y avec votre question.

1120

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

C'est un document qui a été fait par Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125

Allez-y avec la question.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1130

Alors ma première question s'adresse à la municipalité de Beaumont, malheureusement on voit pas la carte, il y avait un terminal méthanier implanté à deux kilomètres (2 km) à l'est de la ligne entre Lévis et Beaumont, ma question s'adresse à vous, monsieur le Président, je voudrais savoir de la municipalité de Beaumont si l'implantation de ce terminal-là, ainsi que l'option 3 où on voulait planter les réservoirs, était en zone industrialo-portuaire.

1135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Maranda, allez-y.

1140 **PAR Mme LOUISE MARANDA:**

Non. Dans cette section de Beaumont, c'est zoné agricole.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145

C'est zoné agricole, d'accord.

Alors voilà la réponse.

1150 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Alors on a la carte, c'est l'option 3, on voit le quai qui est à peu près à deux kilomètres (2 km), deux kilomètres et demi (2 ½ km) de la limite où il est actuellement implanté.

1155 **PAR M. GLENN KELLY:**

C'est pas le quai, c'est les îlots d'Hydro-Québec, monsieur le Président.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1160

Non, mais l'option 3, l'implantation des réservoirs de l'option 3. Alors à l'époque, l'implantation était prévue pour Beaumont. Alors on a la réponse de la municipalité de Beaumont, le zonage n'était pas industrialo-portuaire.

1165

Pour ce qui est du zonage à Lévis, je pourrais reposer la question mais j'ai fait la démonstration, mardi passé, avec documents à l'appui, je m'excuse du mot mais du cafouillis, de l'improvisation du secteur Lévis en ce qui a trait au zonage dans cette zone-là.

1170

À une question tout à l'heure même de monsieur Paré, commissaire, vous avez compris que la réponse était pas encore la bonne, mais je vous inviterai, lors de mon mémoire, à relire correctement tous les documents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175

On va vous recevoir.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1180 Alors on comprend aussi que dans le secteur de Lévis, à mon avis, le zonage n'était pas plus un zonage industrialo-portuaire, et il ne l'est pas encore.

1185 J'ai un autre document que je veux déposer, "Gaz Métro pourrait opter pour Saint-Vallier". Alors c'est un document sur Le Soleil du 13 octobre, suite au rejet de la municipalité de Beaumont, Gaz Métro annonçait, et je cite:

"Selon une étude réalisée par la firme Roche pour le compte de Gaz Métro, le potentiel de pointe Saint-Vallier, située sur la rive sud à la hauteur de la pointe, ne serait pas écartée du revers de la main."

1190 J'ai pas besoin de questionner quelqu'un de Saint-Vallier, il y a pas de zone industrialo-portuaire à Saint-Vallier non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1195 On va recevoir le document.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1200 Je vais déposer le document.

1205 Le lendemain de l'adoption du Règlement 523 de la municipalité de Beaumont, les gens de Rabaska, et je leur demanderai de déposer le communiqué de presse de madame Stéphanie Trudeau, annonçaient en grande pompe qu'ils contesteraient immédiatement le règlement et que c'était des peccadilles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils ont le droit de le faire, le recours aux tribunaux est accessible à tous dans ce pays!

1210 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Pas de problème, ça fait partie de mon préambule, si vous me le permettez, monsieur le Président.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1220

Alors ils nous annonçaient en grande pompe qu'ils avaient décidé, Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, de contester le règlement.

1225

Alors comme le projet de Rabaska n'a pas pu s'implanter à Beaumont, a de la difficulté avec le zonage de Lévis, aurait passé proche de s'implanter à Saint-Vallier, et que Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge avaient déjà décidé, le lendemain du Règlement 523, de contester, ma question, est-ce que Gaz de France, Enbridge et Gaz Métro auraient eu l'intention ou ont l'intention de respecter, ou ont déjà eu l'intention de respecter le zonage dans toutes les places qu'ils ont choisies.

1230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la question posée dans tous les temps de la grammaire de la langue française!

1235

**PAR M. GLENN KELLY:**

On va les prendre un par un.

1240

Le zonage à Beaumont, tel qu'il est indiqué dans l'étude d'impact, c'est un zonage agricole, on le savait. Et si ce site avait été le meilleur site, selon les critères d'évaluation dans l'étude d'impact, on aurait eu à demander à la municipalité de Beaumont un changement de zonage.

1245

Situation qui n'existait pas à Lévis, parce que le schéma d'aménagement et le zonage municipal prévoyaient déjà l'implantation d'un projet.

1250

Concernant Saint-Vallier, monsieur Bouchard n'a pas passé la semaine avec nous, mais on a vu, dans les sites qu'on a regardés, que Saint-Vallier était un des sites. La question, on le voit ici à l'écran, c'est un des cinq (5) sites qui avaient été retenus lors de la première phase, le zonage de Saint-Vallier ne nous permettait pas, mais c'est la même dynamique, on évalue, on regarde les sites et ensuite, on voit si un changement de zonage est possible ou requis.

1255

Il manquait quelque chose de plus fondamental à Saint-Vallier, c'est de l'eau, la profondeur d'eau étant de onze point cinq mètres (11,5 m) et donc, aurait nécessité du dragage pour se rendre là.

1260

En ce qui concerne le recours devant les tribunaux, oui, on a dit dans les heures suivantes qu'on allait avoir recours devant les tribunaux. Notre analyse plus approfondie du dossier nous a indiqué que ce n'est pas requis.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1265 Alors monsieur Bouchard, merci.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

C'était ma première question, monsieur le Président.

1270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah oui?

1275 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280

En fait, moi ça me dérange pas, ce serait très agréable de continuer, c'est juste qu'il y a des gens dans la salle aussi, pour ne pas léser leurs droits.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1285

Bien, ce que j'ai entendu finalement comme réponse, c'est dans aucune de ces réponses, on a décidé...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290

On a entendu la réponse.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1295 Parfait, on a décidé de choisir le bon.

Ma deuxième question, c'est plus une interprétation, pas une interprétation mais un commentaire concernant un document qui, finalement, a été déposé ce matin concernant le Règlement 523.

1300

Alors je voudrais que la Commission, il a été déposé ce matin, je voudrais relire une partie à la Commission:

1305 "Le ministre n'a donc pas, depuis cette date, l'habilité nécessaire pour donner  
l'approbation requise par la municipalité, c'est pourquoi cette approbation de l'article 2.3 du  
Règlement 523 n'a pas été donnée à la municipalité de Beaumont."

1310 Alors ce que je comprends, monsieur le Président, et on pourrait demander à madame la  
représentante de la municipalité de Beaumont, c'est que le restant du règlement, contrairement à  
ce qui a été prétendu par monsieur Meurant de la Ville de Lévis, est en vigueur.

Je peux avoir la réponse de la municipalité de Beaumont?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315

Est-ce que vous voulez confirmer ça, madame Maranda, ou infirmer ça rapidement.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

1320

Oui, effectivement, le règlement de Beaumont a force de loi, c'est seulement l'article 2.3  
du règlement sur les substances toxiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325

Et on a déjà entendu ça à quelques reprises.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1330

Alors je terminerais en vous disant que je vais déposer aussi trois (3) documents  
concernant Gaz de France, en France, concernant des poursuites concernant le zonage qu'ils  
ont eues dans l'implantation de terminal méthanier, ainsi que des poursuites qu'ils ont eues  
concernant des explosions à cause des trente kilomètres (30 km) des fonds de brise qu'ils  
laissent traîner dans la France.

1335

Je vous dis que maintenant, c'est avec ces gens-là qu'on doit faire confiance et qu'on doit  
accueillir leur projet. J'ai beaucoup de difficulté avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340

Monsieur Bouchard, vous allez nous parler de ça, vous l'avez déjà dit, alors on va  
recevoir les documents, les documents évidemment sont accessibles à monsieur Kelly et il a le  
droit d'apporter les mises au point qu'il juge pertinentes.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

1345

Aucun problème, merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1350

---

**JEAN-CLAUDE GOSSELIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Gosselin, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Gosselin, allez-y rapidement avec vos questions.

1360

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

Bonjour monsieur le Président.

1365

Hier, j'étais pas ici mais j'ai été enchanté d'une très grande nouvelle économique. Vous savez que Conference Board a publié une étude, et cette étude a été commandée par Pôle Québec Chaudière-Appalaches, et révélait que la région de Québec était la quatrième plus grande région de toutes les vingt (20) grandes régions métropolitaines, au niveau de la croissance économique. Ça fait que j'ai trouvé ça tellement réjouissant que j'ai oublié de venir au BAPE, je pensais que tout était réglé!

1370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous sommes heureux de vous avoir aujourd'hui.

1375

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

Oui, vous savez, c'est très important pour le BAPE et la chambre de commerce de savoir que nous sommes la quatrième grande région métropolitaine. Ça, il faut l'écrire et le publier dans Le Peuple Tribune et le journal de Lévis.

1380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1385

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

Alors voici, ma première question va concerner le zonage. Parce que vous savez qu'actuellement, au niveau du zonage de la Ville de Lévis, tout est à la pièce, et puis c'est très

1390 dangereux. Ma question va être de demander à la Ville de Lévis, est-ce qu'elle ne pourrait pas  
se pencher, en demandant au gouvernement du Québec d'établir un moratoire au plus tôt, afin  
d'éviter ce travail-là la pièce.

1395 Parce qu'on va aboutir, actuellement, on va aboutir à un imbroglio juridique assez grave,  
tantôt.

1400 Alors la question, le moratoire, ça permettrait d'établir un moratoire jusqu'à l'adoption d'un  
cadre réglementaire, et puis en même temps, l'aménagement de zones tampons entre les  
installations industrielles présentant des risques majeurs et le secteur résidentiel.

1405 Je veux que la Ville de Lévis se penche sur ça et regarde, avec le gouvernement du  
Québec, et puis c'est très très important de demander au gouvernement du Québec un éclairage.  
C'est ça, ma question.

**1405 PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Meurant, allez-y, vous avez une mise au point à faire aussi, rapidement.

1410

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

1415 Oui. Alors écoutez, pour ce qui concerne la question de monsieur Gosselin, la résolution  
CV-2006-11-45, qui a été adoptée le 4 décembre dernier par le conseil municipal confirme ce  
qu'il en est du cadre réglementaire du projet Rabaska, notamment la conformité du schéma  
d'aménagement qui est en vigueur, donc dans le secteur considéré.

1420 Par ailleurs, l'article 9.4, de mémoire, du Règlement de zonage 234 stipule également ce  
qu'il en est des zones tampons qui sont à respecter dans le cadre d'une implantation qui se fait  
dans le site industrialo-portuaire qui est prévu et au schéma, et au plan d'urbanisme, et dans la  
réglementation de zonage.

Donc il y a déjà des normes qui s'appliquent, il faut les respecter.

**1425 PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Alors votre deuxième question, monsieur Gosselin.

1430

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

1435            Seulement une sous-question, dans les faits, c'est vraiment agricole, résidentiel; dans les faits, c'est comme ça depuis vingt (20) ans.

          OK, je passe à la deuxième question. La deuxième question va concerner la protection du paysage, et cette question-là, j'aimerais ça la communiquer, la transférer, monsieur le Président, à la Commission de la Capitale nationale du Québec.

1440            Je crois qu'elle, ça aurait été important d'avoir sa présence ici, parce qu'elle, elle a son mot à dire dans les deux (2) rives, au niveau de la protection.

1445            Moi, la question que je poserais à la Commission de la Capitale nationale, c'est qu'il faut éviter absolument d'autres précédents. Vous savez, ça a commencé avec Ultramar qui était petit, qui est devenu grand, qui défigure tout Saint-Romuald, le port de Québec qui s'étend, qui s'étend. Et nous avons le chantier, j'espère que les Norvégiens vont mettre ça plus beau. Et puis là, on voudrait faire un autre précédent.

1450            Je crois que la Commission de la Capitale nationale, il faudrait lui envoyer la question de se pencher sur ça, et de regarder sérieusement. Parce que notre paysage, c'est beau; faites un vol d'oiseau, en avion, bas, vous allez voir qu'il faudrait conserver ce qui reste de beau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455            On va poser la question en votre nom à la commission, pour voir comment est-ce qu'ils ont l'intention d'encadrer le développement.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

1460            Parce que vous savez, monsieur le Président, c'est tellement beau, le paysage, que ça inspire la poésie, la tranquillité, la paix. Vous savez, c'est beau.

1465            Ça fait que c'est pour ça qu'il faut en garder un petit peu sur les deux (2) rives, il faut arrêter. Ça fait que la Commission de la Capitale nationale, ce serait le temps pour elle de dire son mot.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470            On va envoyer la question.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GOSSELIN:**

          Merci beaucoup, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475

Je vous en prie, merci.

---

1480

**GILLES LAVOIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1485

Monsieur Gilles Lavoie.

Bonjour monsieur Lavoie, on vous écoute.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

1490

Bonjour monsieur le Président, bonjour mesdames, messieurs.

Alors monsieur le Président, je vais me permettre ou vous me permettrez un léger préambule. Je suis en train de rédiger mon mémoire que je vais vous fournir au mois de janvier...

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pensez à ceux qui vont vous suivre, monsieur Lavoie.

1500

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

C'est toujours très court, un préambule, habituellement, qui a trois (3) phrases.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1505

Allez-y.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

1510

C'est une question que j'adresse, ma question qui va suivre ce préambule, ma première question s'adresse à la Commission. Je vous demande pas de répondre séance tenante et je m'expliquerai peut-être après la question.

1515

Alors on convient qu'en toute chose, le gros bon sens doit prévaloir. Nos ancêtres disaient qu'il ne faut pas mettre la charrue au devant des bœufs. Pourtant, c'est ce qu'on fait dans le projet à l'étude. J'élaborerai plus en profondeur cette question dans mon mémoire.

1520 Ma question à la Commission, ne croyez-vous pas, et c'est toujours dans un esprit d'améliorer le processus, ne croyez-vous pas qu'il serait plus normal que les sites pour l'implantation des ports méthaniers soient choisis par le gouvernement plutôt que par les promoteurs.

1525 Parce que les promoteurs choisissent les sites en fonction de la plus grande rentabilité pour eux, et cela au mépris de toutes les lois existantes qui protègent la population et l'environnement, et le patrimoine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530 Ça, c'est un élément de jugement qui appartient à votre mémoire. Mais vous avez le talent de poser la question pour que la réponse soit inéluctable.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

1535 C'est parce que j'avais ça comme préoccupation, et je voulais que vous participiez à ces préoccupations-là vous aussi, durant votre congé des Fêtes!

Et je rêve, monsieur le Président, que ça fasse partie peut-être d'une de vos recommandations à notre bon ministre de l'Environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540 Et on tiendra compte de vos demandes, et ce sera analysé avec toute l'importance que ça mérite.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

1545 Ma deuxième question concerne aussi tout le processus.

1550 Pourquoi, parce qu'on sait que dans votre mandat, comme Commission, vous devez traiter chacun des projets de port méthanier isolément les uns des autres, et la question qui vient naturellement, mais qui s'occupe du cumul des effets si on a trois (3) ou quatre (4) ports méthaniers.

1555 Et ma question que je poserais peut-être aux différents ministères des Transports, Transports Québec et Transports Canada, on sait que Transports Québec a adopté ou sur le point d'adopter une politique pour enlever le transport routier sur les routes et les autoroutes, et demander que ces gens-là fassent leur transport par voie fluviale.

Alors à un moment donné, si on a trois-quatre (3-4) ports méthaniers et si, je sais pas comment ça peut impliquer de bateaux par année de plus, le transport routier qui va être

1560 transféré en transport fluvial, est-ce qu'à un moment donné, tout ça, ça fera pas trop de trafic sur le fleuve, avec les dangers que cela comporte et tout ça.

Alors je sais pas si on peut avoir une réponse à cette question-là.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Pagé, côté Transports Canada, on n'a pas Transports Québec avec nous présentement, on va envoyer la question, allez-y, madame Pagé, si vous avez des éléments de réponse à la question de monsieur Lavoie.

1570

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

Bien, ce que monsieur fait référence, c'est la politique de navigation du provincial, c'est purement juridiction provinciale.

1575

Mais cependant, ce que je peux dire, il y a des études qui sont faites sur les méthodes de transport les plus efficaces au niveau énergétique, et les moins à risque, et c'est souvent la navigation qui ressort comme étant la méthode de transport la plus...

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La plus sûre.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

1585

... la plus sûre et la plus écologique aussi.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

1590

Qu'est-ce qui va être prioritaire si, à un moment donné, s'il y a trop de trafic, est-ce que ça va être le transport de plusieurs méthaniers ou si, à un moment donné, on va laisser un peu d'espace dans le fleuve aussi pour qu'on puisse libérer nos routes et que le transport puisse se faire par transport fluvial.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, monsieur Lavoie.

Madame Pagé.

1600



**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

1605 Il faut comprendre qu'un bateau, ça contient beaucoup beaucoup de camions-citernes qui sont sur les routes, ça fait que là, on n'additionne pas le nombre de bateaux en équivalence du nombre de citernes qui passent.

Je peux pas dire, je suis pas au courant des quantités, mais on peut parler de mille (1000) camions dans un bateau, facilement.

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais chaque moyen a sa capacité d'absorption, évidemment. Mais on vous entendra également là-dessus.

1615 **PAR M. GILLES LAVOIE:**

1620 Alors vu que c'est ma dernière intervention, je voudrais offrir mes meilleurs vœux pour la période des Fêtes aux membres de la Commission et à tout le personnel qui travaille ici, et à tous ceux qui sont dans la salle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Lavoie.

1625 Monsieur Paré, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1630 Oui, je voudrais quand même m'arrimer à un des éléments de la question de monsieur Lavoie quand il parle des effets cumulatifs, donc le cas échéant, si le gouvernement a-t-il à se prononcer, s'il a à mesurer, disons, de multiples projets de ports méthaniers.

Monsieur Michon.

1635 **PAR M. PIERRE MICHON:**

1640 La définition en fait des effets cumulatifs, c'est des effets qui vont s'additionner. Donc la navigation, ce serait un élément, effectivement, si on a deux (2) ports méthaniers, on a un cumul au niveau de la navigation, on pourrait faire un parallèle avec les gaz à effet de serre, on a des cumulatifs.

Ça veut pas dire que tous les impacts de chacun des projets seraient cumulatifs. Donc c'est ce qui est additif au niveau de l'environnement, c'est ce que je peux dire.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1645

Et je comprends que c'est une considération qui rentre dans votre évaluation.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

1650

Qui devrait effectivement rentrer dans notre évaluation, si on devait effectivement considérer – étant donné qu'on a trois (3) projets en analyse actuellement, on devrait effectivement tenir compte des effets cumulatifs au moins de ces trois (3) projets-là, mais pas uniquement reliés à des méthaniers.

1655

L'augmentation de la navigation, elle peut concerner d'autres transports, et c'est la même chose pour les gaz à effet de serre, ou tout autre élément, pêche, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1660

Monsieur Kelly, vous avez quelque chose à apporter?

**PAR M. GLENN KELLY:**

1665

Oui, peut-être rappeler qu'à la fin des années soixante-dix, le ministère des Ressources naturelles, si je me rappelle bien, et d'autres ministères avaient étudié le fleuve Saint-Laurent et notamment quinze (15) sites pour l'implantation potentielle de terminaux méthaniers. Et ils avaient classé chacun des sites, et cinq (5) avaient été retenus comme potentiels, dont pointe de La Martinière, Pointe-aux-Orignaux, Cacouna, je crois Isle-Verte et Montmagny, mais essentiellement les cinq (5) sites ou l'équivalent des cinq (5) sites que Rabaska a ensuite réétudiés.

1670

Donc le débroussaillage du début avait déjà été fait par les instances gouvernementales.

1675

Concernant le trafic maritime, j'aimerais juste vous rappeler de la mise au point qu'on a faite hier sur la capacité de la traverse du nord, qui est la partie la plus contrainte entre Québec et les Escoumins, avec sept (7) navires dans un sens en moyenne présentement, ça peut monter de plusieurs facteurs encore, donc la capacité du fleuve est largement, largement inutilisée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680

Merci.

1685

**GILLES CASTONGUAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1690

Monsieur Castonguay est dans la salle?

Bonjour monsieur Castonguay, rapidement avec vos deux (2) questions.

1695

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Bonjour messieurs les Commissaires.

1700

Alors il y a un point qui a été amorcé comme discussion tout à l'heure, en rapport avec le zonage, tout particulièrement, il y a un point qui m'intéresse de façon particulière.

1705

Dans l'étude d'impact, si on se réfère à des documents, parce que la préhistoire de cette région-là, vers 1987, c'est ça qui est mentionné, il est prévu donc une zone portuaire et industrialo-portuaire, si on veut, et c'est prévu qu'il y a un corridor qui relie ces deux (2) zones-là. Et c'est bien marqué qu'il y a un corridor, c'est pas marqué qu'il y a quelques corridors, plusieurs corridors, on en mentionne juste un.

1710

Et je m'interroge en rapport avec le développement d'une zone industrialo-portuaire, si on fait un corridor, à mon sens, c'est un corridor qui devrait avoir une "consonation" à caractère public, pour desservir l'ensemble des intervenants.

1715

Là, il y a Rabaska, dans un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, le port de Québec va transférer, en tout cas cette zone-là risquerait de se voir occupée, si c'est réellement une zone industrialo-portuaire.

Alors voici la question, ma question s'adresserait à la Ville de Lévis, mais concernant les documents anciens, si je peux dire...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1720

Allez-y.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1725

... alors la question, c'est la suivante, pouvez-vous, la Ville de Lévis, situer et décrire les caractéristiques du corridor technique qui était prévu dans le plan de zonage mentionné. Ce schéma est entré en vigueur en novembre 1987, etc.

1730 Ce que j'aimerais savoir de ce corridor-là, OK, de façon précise, sa situation dans la zone agricole, sa largeur, sa longueur, sa pente, son caractère public ou privé, et est-ce qu'il était prévu un corridor de service pour passer des conduites de GNL, d'eau, d'électricité; le type de croisement à l'époque, toujours avant l'arrivée de Rabaska, le type de croisement qui était prévu avec la 132, les aménagements en particulier qui devaient être réalisés en bordure du fleuve devant servir cette zone industrialo-portuaire.

1735 Et enfin, la question que je demanderais à la Ville de Lévis, est-ce que le corridor technique de l'initiateur du projet correspond à la description qui aurait dû être faite, correspond à la description de ce corridor-là éventuel.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1745 Alors monsieur Meurant, allez-y. Evidemment, beaucoup des éléments, peut-être, ne seront pas donnés tout de suite, mais on va voir. Allez-y, monsieur Meurant, rapidement.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

1750 Oui, merci. Alors monsieur Castonguay, c'est une question qui porte beaucoup de volets, beaucoup de volets et sous-volets, on va surtout se rappeler qu'un schéma d'aménagement est un outil de planification très macroéconomique...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755 Monsieur Meurant, adressez-vous à la Commission, s'il vous plaît.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

1760 Oui, pardon. Alors ce que je voulais surtout souligner, monsieur le Président, c'est qu'un schéma d'aménagement est un outil de planification supérieur qui définit, de façon très macroscopique, ce qui en est des affectations, des liens éventuels.

1765 Alors un corridor technique, sa définition, si on peut résumer ça comme ça, c'est un corridor qui reçoit toutes les interrelations entre le site des installations terrestres et le site des installations maritimes.

1770 Dans ce cas-ci, le schéma d'aménagement prévoit effectivement qu'il y en ait un, qui fasse l'interface entre les installations terrestres qui sont prévues, en fait le site terrestre du site industrialo-portuaire, la partie en fait industrielle proprement dite, et la partie maritime.

1775 Est-ce que la localisation est conforme, oui, je l'ai confirmé tantôt. Par voie de résolution, le conseil municipal, en date du 4 décembre dernier, a confirmé qu'à l'égard du projet Rabaska, il y avait effectivement conformité notamment pour ce qui concerne le corridor cryogénique, parce que dans ce cas-ci, dans le cas du projet Rabaska, c'est le corridor cryogénique, les conduites en fait qui correspondent au corridor technique entre le site terrestre et le site maritime.

1780 S'il y a d'autres installations qui devaient, avec le temps, se greffer au pourtour des installations de Rabaska, dans le cadre d'un schéma, d'un plan, d'une réglementation de zonage qui permettrait ce genre de choses, il y aura lieu, le jour venu, que la Ville se penche sur la question.

1785 Mais actuellement, je dirais, c'est tout à fait hypothétique, il est pas question d'avoir pour nous, au niveau de la Ville, une intervention quelconque de la part de la municipalité dans l'aménagement d'un lien éventuel entre le site terrestre et le site maritime, dans le secteur considéré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 D'accord.

Alors voici la réponse, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1795 Je ne suis pas satisfait de la réponse, parce que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1800 Je sais.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

... que le corridor technique me semble être un corridor privé, et etc.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors vous allez expliquer ça plus tard.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1810 Oui, merci.

1815

J'aimerais que l'on fasse apparaître sur l'écran la page couverture de la publication qui a paru à Lévis, qui a été distribuée à Lévis, qui résume, comment dire ça, l'aperçu de l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820

L'avez-vous en format PDF ou...

Alors voilà, monsieur Castonguay, allez-y.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1825

Voici l'élément qui touche ma question. Alors messieurs les Commissaires, je fais une description de l'image qu'on voit là.

1830

Alors habituellement, la page couverture d'un document renseigne sur le contenu; pourtant, vous n'avez pas choisi d'illustrer votre page couverture par des photos bien réelles de port méthanier.

1835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1840

Je continue! Je ne sais pas qui a fait la conception graphique de votre illustration, mais vous avez réussi à y placer tout ce que vous allez faire disparaître dans la zone que vous convoitez.

1845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

Alors la question, monsieur Castonguay.

1850

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

J'aimerais ça continuer avec un petit peu de description et ensuite je poserais la question, ça va être très bref.

1855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, parce qu'il y a des gens, j'ai fait appel à votre coopération, monsieur Castonguay, j'aimerais passer le plus possible de participants cet après-midi, s'il vous plaît.

1860

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Je conçois, il y a des gens des fois qui ont beaucoup de talent pour aller à leur portable, j'ai quelques phrases à lire et je vous demanderais, je vous supplierais de me laisser le lire, s'il vous plaît.

1865

C'est ma dernière intervention, j'ai participé à toutes les sessions, je vous demanderais d'avoir – il me reste quelques phrases à lire, s'il vous plaît.

1870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, on va voir les quelques phrases et s'il y a une question après.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1875

J'apprécie beaucoup. Alors on y voit la mère avec son enfant dans ses bras, dans une prairie. Alors j'ai vu de jeunes mères, j'ai ma gardienne qui a gardé Mathieu et qui a gardé mes enfants, elle a actuellement acheté une maison qui se trouve entre la jetée et les réservoirs. C'est une personne, en tout cas, une personne charmante, et j'ai deux (2) de mes anciennes étudiantes, deux (2) infirmières, qui résident voisins de ces régions-là, je les ai vues avec les larmes dans les yeux lors de réunions. Il y a plusieurs familles qui devront quitter les lieux, si jamais le projet est réalisé.

1880

Vous faites à jamais disparaître des terres agricoles, la déstructuration du territoire...

1885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Castonguay, je vous en prie, allez-y avec la question, s'il y a une question, s'il vous plaît.

1890

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Alors rapidement, la piste de ski de fond, le fleuve, le méthanier virtuel, tout ça, Rabaska qui se cache dans les feuilles mortes...

1895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Castonguay, je vous en prie maintenant, arrêtez de faire des insinuations sur les intentions, etc., etc.

1900

Je viens de vous informer qu'on était obligé de rayer de la transcription certains propos, alors je vous invite à aller à la question, s'il vous plaît.

**PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

1905

D'accord.

Alors comment dire ça, la question va être peut-être, en tout cas, est-ce que le concept que le promoteur a voulu développer correspond à ma description.

1910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, monsieur Kelly, rapidement.

1915

**PAR M. GLENN KELLY:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920

D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1925

Quelques précisions!

Le ruisseau Saint-Claude, c'est une photo du ruisseau Saint-Claude, cette partie des terres, c'est une érablière qui ne sera pas touchée, les feuilles d'érable.

1930

Les pistes de ski de fond qui vont être impactées temporairement durant la construction, mais qui vont être remplacées ou améliorées lors de l'exploitation.

Les terres agricoles qui vont être maintenues, et l'activité agricole qui va être maintenue après la mise en exploitation du terminal.

1935

Donc je pense que c'est très révélateur ou indicateur de ce qu'on tente de faire avec le projet.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940

Merci.

---

1945

**JEAN GOSSELIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1950

Monsieur Denis Latrémouille est dans la salle?

Monsieur Jean Gosselin.

Bonjour monsieur Gosselin, allez-y rapidement avec vos deux (2) questions.

1955

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, bonjour, je vais y aller très rapidement.

1960

Alors j'aimerais que monsieur Kelly nous présente, concernant le tracé du gazoduc, feuillet 6, s'il vous plaît.

En fait, ça va prendre la carte – c'est sûr qu'on n'a pas beaucoup abordé, monsieur le Président, les questions de gazoduc...

1965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, absolument, et je suis content qu'on l'aborde maintenant.

1970

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, tout à fait. Et je pense que c'est des questions qui, même si cet élément-là est un peu extérieur au projet, au sens où il va être moins présent...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975

Non, il fait partie.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

1980

Bien, il va être enterré, à tout le moins, c'est déjà ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais il fait partie du projet.

1985

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Et tandis que la diapo s'en vient, je voulais peut-être réagir au fait que l'Office national de l'énergie ne soit pas présent.

1990

Je sais qu'il y a des commissaires, à l'Office national de l'énergie, mais il y a aussi au-dessus de trois cents (300) fonctionnaires qui auraient pu être ici à titre d'observateurs, sans nécessairement avoir à intervenir en tant que tel...

1995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, ça relève de leur discrétion.

2000

Vous savez sans doute aussi que le site de l'Office national de l'énergie a beaucoup de documents concernant ce projet, le projet qui nous concerne aujourd'hui.

Allez-y, monsieur Gosselin.

2005

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

On a un léger problème ici, je voulais avoir le tracé en tant que tel dans le secteur Pintendre, il y a vingt-quatre (24) feuillets, photos mosaïques, est-ce que ça peut être disponible. En fait, c'est les photos mosaïques pour que les gens puissent se replacer, la série de photos mosaïques qui étaient présentes au Centre des congrès. Ici, elle n'est pas là pour des raisons probablement d'espace.

2010

Voilà! Bon, si on regarde dans le coin droit, on voit l'emprise, alors cette emprise-là – êtes-vous sur le feuillet 6 ou 5? Bon, 6, allez-y donc avec le 5, on voit un peu mieux.

2015

En fait, ce que je veux que les gens comprennent ici, c'est que l'emprise d'un gazoduc a vingt-trois mètres (23 m) de large, et que dans le secteur qui va nous être montré, il y a une section où l'emprise a été réduite à douze mètres (12 m).

2020

Alors dans cette emprise-là, j'ai déjà envoyé des documents à la Commission, en fait je vous les ai adressés, il y a le croquis de propriétaires où c'est beaucoup plus détaillé, c'est le croquis de propriétaires qu'on reçoit, chacun des propriétaires, une carte identifiant en fait les éléments très sommairement, mais où passe le gazoduc.

2025 Alors où je pointe ici, il y a une résidence dont les fondations, et la piscine, une remise, tout ça est dans ce secteur-là.

2030 Alors ma question à monsieur Kelly ou en fait au promoteur, là je considère ici qu'on a un élément humain, et qu'est-ce que c'est que l'élément humain, quelle cote vous donnez à l'élément humain, quand les gens vont avoir cet équipement-là pratiquement dans leur maison, vous êtes obligé de réduire l'emprise pour en permettre le passage.

2035 Je vais aller un peu plus loin, vous voyez ici des gens, il y a une résidence, on est au coin de Ville-Marie, ces gens-là n'ont pas été avisés, il y a eu d'ailleurs une séance d'information du promoteur, une famille avec six (6) enfants, les fondations sont dans la zone de sécurité du gazoduc, il y a des impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040 D'accord.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Alors j'aimerais entendre monsieur Kelly là-dessus, s'il vous plaît.

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, allez-y.

2050 **PAR M. GLENN KELLY:**

J'écris la multitude de questions, pour être capable d'y répondre.

2055 Donc on va parler de l'emprise, ensuite on va parler de la zone de sécurité, et tout d'abord je vais commencer avec la section qui est ici.

2060 Oui, les plans préliminaires prévoient une réduction de la largeur de l'emprise. Le propriétaire a été rencontré et il y a eu discussion avec le propriétaire, je nommerai pas son nom, et nous avons offert – on doit ramener que c'est un plan préliminaire, il reste encore beaucoup d'ouvrage de tracés détaillés ou d'analyses à faire, notamment devant l'Office national de l'énergie.

2065 Donc ici, on est devant vous pour l'évaluation environnementale, mais ce gazoduc, ainsi que son tracé, devra d'une part faire l'objet d'autorisations de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de l'Office national de l'énergie.

Cela dit, le propriétaire qui est là a été rencontré, et on a offert de soit passer en forage directionnel, à partir de plus loin ici, donc le gazoduc serait plus profond dans la terre, ou tasser sa maison à nos frais et tout relocaliser, quelque chose qui semblait les intéresser, mais ils sont toujours sous évaluation.

2070

Donc c'est certain qu'on tente de rencontrer ceux qui veulent nous rencontrer, discuter, et on fait du cas par cas.

2075

La problématique évidente avec un gazoduc ou toute autre installation linéaire, si on change une place, on impacte tout le monde en amont et en aval. Donc on tente de réduire les impacts, et parfois, il y a des cas comme ça ici, et on va trouver une solution avec le propriétaire.

2080

Maintenant, si on pouvait arriver avec la diapo de la zone de sécurité, merci, juste pour vous expliquer, l'emprise fait vingt-trois mètres (23 m) de large et de chaque côté, il y a une zone de sécurité qui est issue de la Loi sur l'Office national de l'énergie. On parle de zone de sécurité, souvent, on peut penser, c'est une zone d'exclusion ou une zone de sécurité pour le public, malheureusement, pas malheureusement, mais c'est d'une drôle de façon, c'est une zone de sécurité pour le gazoduc.

2085

Et dans cette zone, le propriétaire, avant d'effectuer des travaux, doit contacter – d'ailleurs, il ne peut effectuer des travaux sur l'emprise, mais avant d'effectuer des travaux dans la zone de trente mètres (30 m), il doit appeler le propriétaire et obtenir son approbation.

2090

Le propriétaire du gazoduc ne peut pas retenir l'approbation, mais seulement donner son approbation sur les méthodes des travaux. Par exemple, on veut dynamiter ici, et la charge pourrait porter atteinte au gazoduc, donc le propriétaire va regarder et suggérer qu'on diminue les charges ou qu'on trouve une autre méthode de dynamiter.

2095

Et s'il y a coûts supplémentaires pour le propriétaire, c'est assumé, pour le propriétaire terrestre, c'est assumé par le propriétaire du gazoduc.

2100

Donc ce n'est pas une zone sur laquelle il y a un droit de passage ou qui fait état d'une servitude ou autre, c'est une zone dans laquelle on contrôle les travaux, pour protéger le gazoduc.

2105

On a avisé tous les propriétaires touchés par l'emprise, et tous les propriétaires qu'on estimait touchés par la zone de trente mètres (30 m) d'un côté et de l'autre, on a tenu une réunion, je crois que c'était le 1<sup>er</sup> novembre, à Pintendre, et monsieur Gosselin a été très rapide à nous noter qu'on avait oublié une (1) ou deux (2) personnes, sur la zone de trente mètres (30 m), c'est possible qu'on n'ait pas avisé du monde, mais c'est pas de nos intentions de ne pas les rencontrer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110 D'accord.

Monsieur Paré, vous avez une question.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2115

Oui, brièvement, monsieur Kelly, pouvez-vous nous dire, quand vous approchez par exemple d'une zone plus densément habitée, ou encore que vous avez à traverser une zone où il y a des maisons, comment vous procédez, qu'est-ce que vous faites, quelle distance ou restriction devez-vous suivre.

2120

**PAR M. GLENN KELLY:**

2125

Il y a différentes classes d'emplacements pour les gazoducs, et la classe d'emplacement dépendant du bâti ou de la présence humaine autour, va déterminer de l'épaisseur de la conduite, et parfois de sa profondeur d'installation.

2130

Donc pour différentes classes d'emplacements, on va augmenter l'épaisseur de la conduite. Ici, je vous montre une emprise à Saint-Jérôme, l'emprise du gazoduc est ici, et on peut voir qu'on est bâti de chaque côté. Et à l'intérieur de la zone de trente mètres (30 m), on trouve des résidences et autres bâtiments.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135

Monsieur St-Cyr, vous avez, côté Sécurité publique en rapport avec le gazoduc, vous avez certains éléments à partager là-dessus?

**PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

2140

Oui, effectivement, monsieur le Président. Bien en fait, la discussion concernant, c'est-à-dire l'analyse concernant les aspects sécurité de l'ensemble du projet se continue en collaboration avec les autres ministères, et l'aspect gazoduc présente certains éléments, effectivement, qui sont plus préoccupants parce qu'il y a, on sait d'après l'étude et d'après les questions qu'on a posées, qu'il y a un certain nombre de maisons qui sont très proches, monsieur Kelly vient de le confirmer.

2145

Alors on sait entre autres qu'il y a vingt-six (26) maisons qui sont dans une distance de moins de cent mètres (100 m) du gazoduc, et ce qui est important pour nous, à cette étape-ci, c'est de vérifier, de s'assurer que vraiment toutes les mesures de sécurité ont été prises, les mesures de mitigation.

2150

On sait que la fameuse norme Z662 comprend vraiment une multitude d'exigences au niveau de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien même, donc c'est très sécurisant, mais on sait que s'il arrive, s'il arrivait malgré tout ça un accident, c'est quand même des conséquences graves.

2155

Donc c'est pour ça qu'on va faire le maximum d'efforts pour s'assurer que vraiment, on atteint la sécurité optimale par rapport à ça.

2160

Et là, ce qui nous fait dire ça aussi, c'est qu'il y a des précédents. Il y a d'autres gazoducs par le passé où on a trouvé des cas de maisons qui étaient situées, maisons ou écoles, qui étaient situées à quelques dizaines de mètres seulement, et le gouvernement a exigé des mesures de mitigation supplémentaires.

2165

Et dans au moins un cas, on a exigé même, il y a quatre (4) classes dans la norme Z62, Z662, on a exigé même qu'on passe à une classe supérieure, compte tenu de la proximité des bâtiments.

2170

Ça veut pas dire que c'est ça qu'on va exiger, mais je veux dire que tout est possible à cette étape-ci encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2175

**PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

Ce que je veux dire surtout, c'est qu'on va vraiment rien négliger à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2180

Très bien.

Monsieur Gosselin, allez-y avec votre deuxième question.

2185

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2190

Je vais y aller avec une deuxième question, mais juste pour préciser une chose avec monsieur Kelly, le promoteur, on a eu une réunion supplémentaire pour les gens qui étaient à proximité, dans l'arrondissement Desjardins, est-ce qu'on doit comprendre que dans l'arrondissement Chutes-Chaudière-Est et dans l'arrondissement Chutes-Chaudière-Est et Ouest, puisque le gazoduc est projeté là aussi, est-ce que les gens qui sont à proximité ont bénéficié d'une réunion semblable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2200

Oui, et d'ailleurs, à la demande, si je vas dans l'ouest de la ville, à la demande de monsieur Laberge, le conseiller municipal, et on remonte à plus d'un an, on a eu des rencontres et on a même modifié légèrement le gazoduc.

2205

Et nous avons demandé aux conseillers municipaux des différents secteurs, s'ils sentaient le besoin que Rabaska rencontre à nouveau. Parce qu'il y a eu trois (3) rencontres début 2005, avec les propriétaires dans chaque secteur, et on a demandé aux conseillers du coin s'ils sentaient le besoin, de nous le dire, on est toujours disponible pour rencontrer les citoyens.

2210

Et d'ailleurs, la rencontre avec vous s'est faite à la demande de madame Ann Jeffrey.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors allez-y, monsieur Gosselin.

2215

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

On y reviendra dans le mémoire, si vous permettez.

2220

Alors on comprend que c'est la responsabilité de Rabaska de protéger ses installations au plan sécurité incendie, et on entend également le gazoduc dans ses installations, n'est-ce pas.

2225

On voit, dans le plan d'urgence, fort préliminaire – j'enlève le mot "fort", rayez de la transcription, madame – et dans le plan d'urgence préliminaire, on voit qu'il est question de camions d'incendie.

2230

Je simule encore mon feu en chalumeau sur le gazoduc à Breakeyville, est-ce qu'on peut nous expliquer comment Rabaska va aller protéger ses installations de gazoduc en flammes, alors qu'il y a un feu, aussi loin de son terminal méthanier, où il y aura des camions de pompiers, semble-t-il, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Il y aura pas de camions de pompiers de Rabaska qui vont aller sur le gazoduc; les camions de protection incendie sont pour le terminal.

2240

Le gazoduc est exploité et supervisé en continu à partir d'une salle de contrôle et la pression en est mesurée en continu. Et soit, au départ du terminal, à mi-chemin ou à Saint-Nicolas, il y a des vannes de fermeture automatique, donc s'il y a une baisse de pression ou un incident sur le gazoduc, on ferme les valves et le feu va durer le temps qu'on peut écouler le gaz qui reste dans le tronçon.

2245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse est donnée, vous allez la commenter.

2250

**PAR M. GLENN KELLY:**

Et naturellement, les services de protection incendie de la municipalité, dans notre plan d'urgence, la première place ou une des premières places qu'on devrait appeler va être la protection incendie de Lévis, qui va venir sur place avec nos représentants.

2255

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Merci, monsieur. À la prochaine!

2260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Gosselin, et à la prochaine, évidemment. C'est sûr que ce sera à la prochaine.

2265

---

**JEAN-GUY ALLARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mario Rochette est dans la salle?

J'invite monsieur Jean-Guy Allard.

2275

Bonjour monsieur Allard, allez-y avec vos deux (2) questions.



**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

2280 Bonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs.

Lors de votre visite des lieux de mercredi, vous avez sûrement visité le secteur qui se situe entre le terminal et les réservoirs, ça veut dire la rue des Pêches, face au terminal, la rue de Vitré, tout près. Les deux (2) rues seront séparées par la ligne cryogénique, à environ deux cents mètres (200 m) chaque côté.

2290 Alors ma question, monsieur le Président, s'adresse à vous. La Commission serait-elle en mesure, je l'espère et j'ai confiance, de bien évaluer les impacts de ce projet concernant l'environnement, la sécurité et le côté humain de ce milieu, qui aura à vivre triple risque, ça veut dire terminal, réservoirs, ligne cryogénique. Plus à subir les bruits, la pollution, les travaux durant trois ans et demi (3 ½).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2295 C'est le cœur de notre mandat, nous avons un profil d'impact côté pendant la phase construction, nous avons aussi un profil d'impact et des mesures d'atténuation proposées en phase d'exploitation.

2300 On va analyser tout ça, c'est le cœur de notre mandat.

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

2305 Alors vous tenez compte des trois (3) risques en même temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tous les risques qui sont associés au projet font partie de l'analyse.

2310 **PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Alors ma deuxième question, elle est très courte, le promoteur pourrait me répondre par un oui ou par un non, ça va raccourcir mon intervention, le promoteur peut-il garantir à ses résidents, environ cinquante (50) maisons, qu'aucun accident ou incident majeur ne se produira pas dans les premières années d'exploitation, afin qu'ils puissent vivre en tranquillité et en sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320 Monsieur Kelly.

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Un oui ou un non, ça ferait mon affaire.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être ça fera pas la sienne. Allez-y!

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

2330

J'ai le droit, j'ai le droit de demander ça, oui?

**PAR M. GLENN KELLY:**

2335

La question était, est-ce qu'on peut garantir aucun incident majeur, aucun accident, je peux vous dire que selon – je vais être clair, non, je peux pas vous le garantir.

2340

Mais je peux vous garantir que le niveau de risque de cette installation, ou dû à la présence de cette installation, n'augmente pas le risque que vous avez jour à jour déjà présent dans votre environnement.

2345

Donc si vous me demandez, et je peux répondre personnellement, est-ce que je serais capable de vivre à côté de la ligne, à cinquante mètres (50 m), oui. Et pour moi, le risque est totalement acceptable et se compare favorablement à beaucoup d'autres endroits au Québec.

Donc vous n'encourez pas un risque anormal, monsieur.

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

2350

Alors je réserve mes commentaires pour mon mémoire, et je souhaite des joyeuses Fêtes à tous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355

Merci beaucoup, monsieur Allard, c'est très gentil de votre part.

Alors on va arrêter dix (10) minutes, et on reprend pour finir, on espère, le registre.

2360

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**DIANE ROY**

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on reprend, s'il vous plaît!

2370

Alors j'ai des noms des participants qui ont déjà posé des questions aujourd'hui, y compris certains qui ont cherché l'accord des gens qui n'étaient pas ici et dont le nom a été appelé à plusieurs reprises. Je vais privilégier les gens qui n'ont pas encore posé de questions et j'espère pouvoir finir l'inventaire des noms qui sont devant moi.

2375

Le registre est fermé, et je vous annonce qu'il est impossible de continuer passé cinq heures (5 h), histoire de disponibilité de salle. Alors voilà la limite qui nous gère plutôt que nous gérons.

2380

Alors madame Diane Roy est dans la salle?

Allez-y, madame, avec vos deux (2) questions.

**PAR Mme DIANE ROY:**

2385

Bonjour monsieur le Président.

Moi, la plus grande question qui me préoccupe, c'est l'acceptation sociale.

2390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est?

**PAR Mme DIANE ROY:**

2395

L'acceptation sociale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2400

D'accord.

**PAR Mme DIANE ROY:**

2405

Est-ce vraiment le bon endroit pour accueillir un tel projet. Depuis deux (2) ans, Rabaska, dans ses séances d'information ou dans ses circulaires nous dit que si l'acceptation sociale n'est pas présente au rendez-vous, il se retire.

J'aimerais avoir sur l'écran, s'il vous plaît, si c'est possible d'avoir l'endroit convoité par Rabaska, d'avoir la Ville de Beaumont, Saint-Laurent, Sainte-Pétronille et le district Lauzon. Vous avez, je crois, une carte.

2410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On cherche le plan pour vous.

2415

**PAR Mme DIANE ROY:**

Oui, c'est ça.

2420

Oui, c'est ça. Même là, je crois qu'on n'a pas tout Beaumont. Alors si on peut faire avec la souris peut-être le tour, Lauzon, Beaumont, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent, vous allez voir que c'est assez grand comme territoire.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2425

Pardon, Beaumont qui va vers l'est, ici, à six-sept-huit kilomètres (6 km-7 km-8 km); Saint-Laurent, Sainte-Pétronille et Lauzon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2430

D'accord, allez-y, madame.

**PAR Mme DIANE ROY:**

2435

C'est sûr qu'on est allé avec les moyens du bord, notre portefeuille est pas épais, mais on est allé avec notre cœur.

2440

Si je prends Saint-Laurent, il y a eu une résolution par le conseil municipal rejetant le projet. Si je me tasse un petit peu au nord-ouest, c'est Sainte-Pétronille, il y a eu une pétition, des signatures des gens de Sainte-Pétronille à soixante-quinze pour cent (75 %).

2445

Ce matin, on parlait que Lévis avait pas eu droit de parole, mais je crois qu'avec les élections municipales, les gens du secteur ont voté pour la personne qui représentait vraiment le rejet, qui s'affichait contre le projet du port méthanier, monsieur Bouchard, qui est rentré pas par la porte d'en arrière, messieurs.

Et par la suite, on a à l'est Beaumont, qui a complètement rejeté le projet par le référendum. Alors si vous regardez le territoire, c'est assez grand; comme acceptation sociale, c'est pas les voisins.

2450 Je voudrais savoir, comme question, comment le promoteur compte vivre en harmonie et établir une relation de bon voisinage s'il est prêt, même avant de s'installer, poursuivre en justice son voisin le plus proche, la Ville de Beaumont, et s'il accepte tous ces sondages qui vont vivre autour de lui.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2460 Monsieur Kelly, rapidement, la question a été reposée à plusieurs reprises sous plusieurs formes, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2465 À plusieurs reprises. Je dirais qu'il y a eu, en ce qui me concerne personnellement, un progrès marqué sur les deux (2) dernières années en termes des ponts et des ouvertures de discussions avec certains résidents du secteur, autant à Beaumont que dans l'est de Lévis, des résidents de la rue Vitré qui, par peur de représailles, sont venus nous voir ou sont venus me voir...

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît! La prochaine fois, monsieur Kelly ne prendra pas la parole, vous allez avoir toute la place pour dire ce que vous avez à dire.

2475 Allez-y, monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2480 Les sondages à Beaumont, qui ont montré une évolution de soixante-douze pour cent (72 %) contre à cinquante-quatre pour cent (54 %) contre.

2485 Les sondages, ou les recueils ou les pétitions qui ont été signées à Sainte-Pétronille et ailleurs sur l'île, nous allons déposer un rapport d'une compagnie de sondage qui dit la validité d'une telle approche. C'est certain qu'on signe une pétition avec la personne qui est devant nous basé sur l'information que la personne devant nous nous présente, et ça a une certaine validité, je sais pas si ça peut refléter le milieu comme tel.

2490 Un sondage effectué par Rabaska démontre un niveau d'appui de quarante-trois-quarante-quatre pour cent (43 %-44 %), sur l'île d'Orléans.

À Lévis, la grande ville, je répéterai pas les chiffres, je pense que vous les avez, mais qui sont conformes dans les trois (3) arrondissements, et oui, le support pour le projet diminue le plus qu'on se rapproche du site.

2495 Je dirais qu'il y a un rôle de compréhension du projet au BAPE, par son rapport, parce qu'on a dit beaucoup de choses sur le projet Rabaska et ça a eu tendance à affecter la perception de l'aspect sécuritaire, la perception relative à ces impacts sur l'environnement, et je crois que les chiffres à Lévis et par le référendum à Beaumont le démontrent, en 2004, basés sur une information très incomplète, il y avait majoritairement une opposition contre le projet, ça a  
2500 évolué au fur et à mesure que l'information a pu être présentée.

Maintenant, quand on parle d'acceptabilité sociale, j'aimerais juste souligner les organismes qui appuient le projet depuis un bon moment, dernièrement la MRC de Bellechasse qui a adopté une résolution favorable au projet, la Conférence des élus de Chaudière-Appalaches, la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches, la Société de développement économique, la Chambre de commerce Lévis et les différentes chambres de commerce de la région...

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2510 S'il vous plaît, s'il vous plaît, laissez monsieur Kelly finir sa réponse.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2515 Il y a eu la création du groupe ou du regroupement Oui Rabaska, et oui, il y a une pétition qui a circulé pour le niveau d'appui ou en faveur du projet Rabaska, et la création du comité ou du groupe À bon Port, un comité de citoyens de Lévis.

2520 Donc d'un bord comme de l'autre, il y a appui et il y a des personnes qui sont moins en faveur. Je dirais, le point qui est très important, il y a une évolution marquée qui continue dans le temps, et on estime que Rabaska a une acceptation dans son milieu.

2525 Et je pense que le rapport du BAPE et l'évaluation qui sera faite, indépendante, par des professionnels indépendants, aidera à ceux qui sont encore indécis par rapport au projet, de ne pas avoir à se fier à ce que le promoteur dit mais aussi de ne pas avoir à se fier à ce que certains opposants ont dit et continuent de dire à propos du projet, et se fier à du monde indépendant pour se faire une idée sur le projet.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce genre de partage, pour et contre, est le propre d'une société libre et démocratique, de toute façon, on gère notre espace comme ça.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

2535

**PAR Mme DIANE ROY:**

L'acceptation sociale du milieu, je pense que le milieu est assez grand pour lui. Mais là, je disais du milieu, les gens qui l'entourent.

2540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il a donné sa réponse et on va vous entendre concernant votre qualification de sa réponse.

2545

Allez-y.

**PAR Mme DIANE ROY:**

Alors ma deuxième question, c'est encore sur l'acceptation sociale. C'est sûr que chacun désire avoir un chez-soi, dans un endroit à son goût, c'est légitime qu'une personne, qu'un couple, qu'une famille ait un petit lopin de terre, une maison, un petit jardin, et il le fait avec beaucoup d'amour. Et d'ailleurs, c'est beaucoup envié, si vous connaissez le coin, vous l'avez visité, c'est très envié des citoyens.

2555

Monsieur Chevalier, la semaine dernière, est venu nous expliquer la zone prévue par l'implantation du terminal comme une zone prévue pour les projets, et c'est lui qui l'a utilisé, qui étaient indésirables, et je souligne le mot "indésirables" pour une population. C'est le mot qu'il a utilisé.

2560

Alors la Ville hôte vient de nous dire que Rabaska est un projet indésirable. C'est pas moi qui l'a dit, c'est Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565

D'accord, allez-y.

**PAR Mme DIANE ROY:**

2570

Et que monsieur Chevalier a dit qu'il respecterait toutes réglementations, il l'a dit aussi.

Ma question est, pourquoi la Ville de Lévis a-t-elle permis à une population de se construire, de s'enraciner, de faire un chez-soi dans un endroit où on installe des projets indésirables.

2575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou destinée à recevoir.

2580 **PAR Mme DIANE ROY:**

Où est le respect des citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2585

D'accord.

Monsieur Meurant, rapidement, votre réponse à la question.

2590 **PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

Écoutez, je référerais madame au schéma d'aménagement, qui est notre constitution, ça fait au-delà de vingt (20) ans qu'il est prévu qu'un site industrialo-portuaire soit construit dans le territoire de la ville de Lévis.

2595

Quand monsieur Chevalier vous parle de projet indésirable, toutes les villes du Québec, toutes les municipalités ont l'obligation de prévoir l'ensemble des usages possibles. Généralement, on fait affaires à ce qu'on appelle une zone fourre-tout, c'est une zone fourre-tout, vous avez raison, mais c'est également une zone industrialo-portuaire.

2600

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà la réponse.

2605 **PAR Mme DIANE ROY:**

Ma question est, pourquoi avez-vous accepté qu'il y ait des gens, des permis de construction, s'installent dans un endroit fourre-tout.

2610 **PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

Alors je serai clair là-dessus, la ville, au fond, c'est une espèce de damier, c'est un casse-tête, monsieur le Président, on a effectivement des affectations qui, à certains endroits, sont industrielles, commerciales, résidentielles ou publiques.

2615

Je vous confirme que dans ce cas-ci, dans la zone industrialo-portuaire, où il y a une mixité agricole et industrielle, il y a aucune résidence de construite, à ma connaissance, madame. Les seules qui l'ont été, c'est en bordure de la 132, dans une zone où on prévoit



effectivement, et la Ville l'autorise spécifiquement, l'aménagement de résidences. C'est un fait,  
2620 oui, c'est autorisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse est donnée, madame Roy, vous allez la commenter.  
2625

**PAR Mme DIANE ROY:**

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**  
2630

Merci madame.

2635

---

**DENIS L'HOMME**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michel Fournier, s'il vous plaît, est dans la salle?  
2640

Monsieur Jacques Côté est dans la salle?

Monsieur Denis L'Homme ayant obtenu le droit d'intervenir par le désistement d'un autre  
2645 membre du public. Alors rapidement, monsieur L'Homme.

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

Oui, ce sera pas long. Je cite une courte phrase du rapport de la Commission sur  
2650 Cacouna:

"Le promoteur et le gouvernement du Québec présentent les diversifications des sources  
d'approvisionnement comme un moyen de rendre plus sécuritaire la livraison du gaz naturel au  
Québec. La Commission comprend que l'intégration du marché à l'échelle nord-américaine fait  
2655 que cet argument a relativement peu de poids, car la sécurité supplémentaire se manifesterait  
seulement au moment d'un bris majeur sur le réseau de transport situé à l'ouest du Québec.  
C'est un événement rare."

Moi, j'aurais eu le goût d'ajouter, si j'avais écrit, c'est un risque acceptable.  
2660

2665 Ma question est de savoir, en faisant abstraction des questions de coûts, est-ce que l'approvisionnement en gaz naturel, soit des projets qu'on a évoqués plus tôt ce matin, sur la Côte est américaine, au Nouveau-Brunswick, du golfe du Mexique éventuellement, du strict point de vue de la diversification des sources d'approvisionnement, donc de la sécurité d'approvisionnement, rencontrerait l'objectif de la Politique énergétique du Québec de diversifier les sources d'approvisionnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2670 Alors on va envoyer la question à monsieur Demers, allez-y.

**PAR M. GAÉTAN DEMERS:**

2675 Dans la Stratégie énergétique, comme vous le savez très bien, c'est pas vraiment vers ça que ça tend, parce que techniquement, bien, ça a été expliqué à quelques reprises, techniquement et économiquement, c'est difficilement réalisable, donc c'est pas envisagé dans la Stratégie énergétique.

2680 Les mesures qui sont en place, ce qu'on mentionne, comme j'ai déjà dit, c'est la possibilité de ports méthaniers et évidemment, les programmes d'efficacité énergétique qui vont permettre d'augmenter l'efficacité dans la consommation du gaz naturel, et il y a un objectif de trois cent cinquante millions de pieds cubes (350 M pi<sup>3</sup>) pour 2015.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2685 Alors allez-y avec...

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

2690 Je dois donc comprendre que sans Rabaska, il y a un risque de rupture d'approvisionnement, des livraisons de gaz au Québec, exception faite de l'événement peu probable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2695 Vous avez entendu la réponse.

Allez-y pour la précision concernant si Rabaska se réalise pas.

2700 **PAR M. GAÉTAN DEMERS:**

Monsieur le Président, c'est parce qu'il faut comprendre les choses, là. Quand on dit une sécurité d'approvisionnement énergétique, ça veut pas dire que demain matin, il y aura plus de gaz en Alberta, il faut se comprendre.

2705

Ce qu'on veut dire, les deux (2) principaux bassins de production de gaz naturel en Amérique du Nord, soit celui de l'Ouest canadien et celui du golfe du Mexique, ça fait peut-être entre soixante pour cent (60 %) et soixante-cinq pour cent (65 %) de la production nord-américaine, ces deux (2) bassins-là sont à maturité, le gaz qui sort de ces bassins-là a tendance à diminuer à chaque année, le nombre de puits forés a augmenté énormément dans les dernières années, et la production par puits diminue énormément.

2710

Donc les bassins sont pas vides, il y a encore beaucoup de gaz dedans, sauf que la production décline très lentement, peut-être de plus en plus vite dans les prochaines années. C'est pour ça qu'il faut voir des solutions à long terme.

2715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà. Alors votre deuxième question, monsieur L'Homme.

2720

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

Très bien. Je note que c'est tout à fait l'inverse de ce qu'on lit dans le rapport de Gros-Cacouna, mais on reviendra là-dessus.

2725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Absolument.

2730

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

La deuxième question est sur les prix, et je cite ou je m'inspire du tableau 2.8, page 2.52 de l'étude d'impact, où on fait justement, où on illustre l'impact au niveau du prix du gaz naturel advenant qu'il y a aucun terminal, aucun autre terminal d'installé ou un terminal équivalent dans le golfe du Mexique.

2735

Je veux pas revenir sur la réponse qu'on vient de me donner, mais c'est quand même un peu ambigu puisque l'alternative, c'est le coût, c'est pas la disponibilité.

2740

Alors la question que je pose en rapport à ça, et je veux juste rappeler les chiffres, le gaz naturel vers l'Est de l'Ontario, Québec et l'Est de l'Ontario, s'il y avait aucun autre terminal, coûterait cinq virgule quatre pour cent (5,4 %) de plus, et s'il y avait un terminal équivalent dans

le golfe du Mexique, pour approvisionner le marché en question, coûterait deux virgule quatre pour cent (2,4 %) de plus.

2745

Ma question est la suivante, dans la Politique énergétique du Québec, en rapport avec l'efficacité énergétique, les économies d'énergie, on nous dit que le meilleur élément, le meilleur facteur qui contribue à l'économie d'énergie, c'est le prix.

2750

Alors je pose la question, et cette fois-là, elle a deux (2) volets, est-ce qu'un prix plus élevé de deux virgule quatre pour cent (2,4 %) ou cinq virgule quatre pour cent (5,4 %) serait susceptible de s'ajouter aux mesures prévues par la Politique énergétique du Québec pour accroître les économies d'énergie, et en corollaire, est-ce que ça contribuerait pas également à la lutte aux changements climatiques, qui est la politique du ministère de l'Environnement et du Développement durable.

2755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2760

Monsieur Demers, monsieur Kelly, si vous avez quelque chose à ajouter là-dessus.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2765

Juste de se rappeler que le prix, en termes statiques, on ne doit pas oublier la variabilité des prix, la volatilité, excusez-moi, la volatilité qui est quelque chose de très important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2770

D'accord.

Monsieur Demers.

**PAR M. GAÉTAN DEMERS:**

2775

Oui, d'abord une petite précision qui pourrait peut-être aider monsieur L'Homme dans la rédaction de son mémoire, c'est que tous les chiffres qui concernent la production nord-américaine, vous pouvez trouver à peu près tous les chiffres possibles et imaginables, il y a un nombre incroyable d'études, sur le site du DOE, Department of Energy et aussi sur le site de l'ONE, l'Office national de l'énergie. Dans les deux (2) cas, il y a une multitude d'études qui indiquent la production passée et les prévisions de production pour les prochaines années. Vous allez pouvoir constater que ce que je vous ai dit reflétait bien la situation.

2780

Ensuite de ça, concernant les prix, entièrement d'accord avec vous, c'est sûr que si les prix montent, la consommation diminue. Sauf que de mon expérience à moi, j'ai travaillé de

2785

2790 nombreuses années au ministère de l'Environnement, à l'époque, dans le domaine industriel, et je peux vous confirmer ce qui a été dit ici à plusieurs reprises, les grands industriels, il y a deux (2) principaux combustibles qu'ils utilisent, c'est le gaz naturel et l'huile lourde, et effectivement, c'est une question de prix. Quand l'huile lourde devient plus attrayante au niveau prix, bien, ils vont de l'un à l'autre, tout simplement. Donc si le prix du gaz naturel monte, ça va favoriser l'huile lourde et inversement, si le prix du gaz naturel baisse, ça va favoriser l'utilisation du gaz naturel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 D'accord.

Merci monsieur L'Homme.

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

2800 Il y avait un volet environnemental à ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2805 Monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2810 Je pense que le volet environnemental avait même été couvert, puisqu'on changeait de type d'énergie, donc incidemment un lien avec les gaz à effet de serre. C'est sûr que l'économie d'énergie est la meilleure façon de réduire les gaz à effet de serre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 Mais le fait de prix à la hausse pourrait réduire la consommation, pourrait induire l'effet pervers de recourir à des combustibles plus problématiques.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2820 C'est ce qui avait été expliqué.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825 Merci beaucoup, monsieur L'Homme.

**PAR M. DENIS L'HOMME:**

Qu'on a prévu par le Fonds vert, monsieur le Président.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2830

Monsieur le Président, si vous me permettez, pour le bénéfice de monsieur Meurant, lorsque monsieur Chevalier a parlé de zone fourre-tout et de zone indésirable, il ne parlait pas de la zone industrialo-portuaire mais de la zone AI0123, ici, qui prévoit des pistes de course, types de bars indésirables, etc., etc.

2835

Donc de dire qu'il parlait de toute la zone comme zone indésirable serait de mal citer monsieur Chevalier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840

D'accord, la mise au point est faite.

---

**LINE CARON**

2845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite madame Line Caron, elle est dans la salle, encore en remplacement de monsieur de le Rue. Et on parlera pas des pancartes, cette fois-ci.

2850

Allez-y rapidement avec vos deux (2) questions.

**PAR Mme LINE CARON:**

2855

Monsieur le Président, j'ai été surprise parce que monsieur St-Laurent m'a même informée que sur son terrain à lui, il a même eu une pancarte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860

Il y a des trolls de pancartes qui se propagent la nuit, surtout qu'on a une contribution norvégienne au projet.

**PAR Mme LINE CARON:**

2865

Alors la question de la part de monsieur de le Rue est, le promoteur a mentionné et a écrit à plusieurs reprises que personne ne sera forcé de déménager.

2870

Dans le cas où la zone de sécurité est étendue à neuf cents mètres (900 m) et que certains résidents refusent de déménager, est-ce que Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge, et Rabaska s'engagent à retirer leur projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

2875

**PAR M. GLENN KELLY:**

Une situation qu'on n'a pas envisagée du tout. Je pourrais prendre l'approche de Jean Chrétien et dire, je ne réponds pas à des questions hypothétiques, mais je vais tenter d'y répondre.

2880

Écoutez, madame, il n'y a aucune raison d'avoir une zone d'exclusion de neuf cents mètres (900 m). Si la Commission et le gouvernement décident d'agrandir la zone ou les zones proposées par Rabaska, c'est quelque chose qu'on va regarder, on devra se comporter avec, une fois rendu là.

2885

Mais sur la base de la sécurité du projet et des analyses de risque qui ont été déposées, ce n'est nullement requis.

2890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre deuxième question, madame.

**PAR Mme LINE CARON:**

2895

Alors dans les débuts des années mil neuf cent quatre-vingt, un projet de GNL prévu à La Martinière a été rejeté par les résidents et abandonné par le promoteur. Un autre projet avait été accepté à Cacouna mais n'a jamais été construit.

2900

À la même époque, aux États-Unis, quatre (4) ports méthaniers ont vu le jour, Everett, Cove Point, Elba Island et Lake Charles.

Alors la question, quelle a été la durée de vie de chacun de ces ports méthaniers, et pour quelle raison ont-ils cessé leurs activités.

2905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

2910

**PAR M. GLENN KELLY:**

Boston, la durée de vie a été continue, Boston a toujours été en opération.

2915 Cove Point a été fermé pendant un bout de temps. Les deux (2) autres, monsieur Denoux va vérifier.

2920 La justification derrière les projets canadiens et les projets américains est un peu différente, les projets canadiens visaient l'importation du gaz naturel de l'Arctique, dans le temps, avec des navires brise-glace méthaniers qui n'ont jamais vu le jour, un type de méthanier qui n'a jamais été construit, compte tenu de l'évaluation qu'on avait des réserves gazières très importantes dans l'Arctique.

2925 Avant la déréglementation de l'industrie gazière aux États-Unis, les prix de gaz naturel avaient augmenté d'une façon assez importante. L'industrie était très réglementée et on devait garder sous terre un ratio de réserves sur production très élevé. Donc on restreignait l'offre et les prix ont augmenté. Les producteurs n'avaient aucun incitatif à ajouter des réserves, parce qu'il y en avait déjà beaucoup, donc les prix ont augmenté et les terminaux méthaniers ont été construits.

2930 Suit une période où est-ce que les prix ont commencé à diminuer, la déréglementation de l'industrie, et donc une suroffre locale qu'on appelait la bulle de gaz, qui est devenue communément appelée la saucisse de gaz où c'est qu'on a eu, pendant beaucoup d'années, beaucoup beaucoup de gaz naturel, tant au Canada qu'aux États-Unis. Et donc, l'utilisation des terminaux méthaniers était rendue non économique, compte tenu que le prix gazier en Amérique du Nord était très bas.

2940 À titre d'exemple, en 1997 ou 98, j'ai déjà acheté du gaz naturel pour moins d'un dollar du mille pied cube (1 \$/1000 pi<sup>3</sup>). On n'est pas au niveau du six (6 \$/1000 pi<sup>3</sup>) ou sept dollars (7 \$/1000 pi<sup>3</sup>) qu'on est aujourd'hui.

2945 Donc la vie utile, si on revient au nombre d'années d'utilisation, il faudrait vérifier, j'ai pas les chiffres exacts, mais il y a eu une période où les terminaux, certains des terminaux américains n'ont pas été utilisés, mais ils ont été tous remis en exploitation depuis plusieurs années maintenant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

2950 **PAR M. GLENN KELLY:**

On a les chiffres.



**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

2955

Oui, je peux préciser pour les quatre (4) terminaux. Everett, à côté de Boston, est en opération continue depuis 1971; Lake Charles, en Louisiane, est en opération continue depuis 1982.

2960

Et les deux (2) terminaux qui ont été fermés, c'est Elba Island en Georgie et Cove Point dans le Maryland, qui datent de 1978 mais qui ont arrêté assez vite leurs activités, et qui ont été redémarrés en 2001 pour Elba Island, et d'ailleurs c'est un terminal qui a fait l'objet d'extension depuis, et 2003 pour le terminal de Cove Point.

2965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Denoux.

Merci madame Caron.

2970

**PAR Mme LINE CARON:**

La deuxième question, sur à peu près le même sujet.

2975

La capacité d'expansion actuelle de ces ports méthaniers peut-elle risquer d'accaparer le marché du GNL disponible pour l'Amérique, et quelle garantie le promoteur peut-il nous donner que les éléments économiques qui ont causé la fermeture des ports méthaniers à l'époque ne puissent pas se renouveler aujourd'hui.

2980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est votre troisième question.

Alors allez-y rapidement, monsieur Kelly.

2985

**PAR M. GLENN KELLY:**

2990

Écoutez, on peut pas donner de garantie, mais les fondamentaux, en Amérique du Nord, aujourd'hui, on sait maintenant, on a des bassins qui sont en déclin, non pas rendus à maturité mais en déclin, donc le prix du gaz naturel qui a diminué ou les situations qui ont conduit à la fermeture temporaire de Cove Point et Elba Island étaient la remise en disponibilité de ressources nord-américaines.

2995

On sait maintenant qu'on n'en a plus comme avant, et qu'au Canada, le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien est en déclin.

Je peux pas le garantir, mais la situation qui a causé que les autres ferment n'est plus présente maintenant.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Merci madame Caron.

3005

**PAR Mme LINE CARON:**

Merci de votre écoute.

3010

---

**CHRISTIAN LÉVESQUE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3015

J'invite monsieur Christian Lévesque, est-ce que monsieur Christian Lévesque est ici?

Est-ce que monsieur Richard Tremblay est ici?

3020

Monsieur André Stainier, s'il vous plaît. Ah pardon, monsieur Tremblay est là, alors attendez, monsieur Stainier. Monsieur Lévesque aussi, ah bon, d'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3025

Monsieur le Président, monsieur Denoux m'a emmené un élément d'information supplémentaire, les terminaux méthaniers américains, ceux qui ont fermé, n'avaient pas de contrat d'approvisionnement à long terme aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3030

D'accord.

Alors allez-y, monsieur Lévesque.

3035 **PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

Alors dans la foulée de la visite terrestre qu'on a effectuée cette semaine, je pense que vous aviez demandé, monsieur le Président, à ce qu'il y ait un vidéo qui soit tourné en mer, pour pouvoir visionner le site.

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, justement, voici le moment.

3045 **PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

J'aimerais si on pouvait visionner ce vidéo.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050 Et comme on a compris que c'était pas facile de faire le récit, la narration, à cause des conditions de navigation, alors le commentaire va être fait maintenant. Alors ce serait le moment de faire la présentation.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3055 Monsieur Denoux l'apporte. Il est pas très long, il dure deux (2) heures et quinze (15) minutes!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3060 Et la salle déborde d'enthousiasme!

**PAR M. GLENN KELLY:**

3065 Donc on se retrouve, on regarde en direction est et là, on est en train "dézoomer", excusez mon français, et on arrive à un focal de cinquante-cinq millimètres (55 mm) sur la caméra, qui est ce que l'œil humain voit.

3070 Donc on est en route vers le site, à partir de Québec. On voit un navire qui est sous les câbles. Là, on est à la position de la jetée, on va faire un trois cent soixante degrés (360°), là on regarde vers l'est de l'île d'Orléans, maintenant vers l'île d'Orléans.

3075 Les tours nord d'Hydro-Québec, avec les câbles qui passent par-dessus le fleuve. Il y a un éperlan arc-en-ciel qui vient de sauter!

Là, on regarde directement vers le nord, vers l'île d'Orléans, et on va continuer vers l'ouest. Donc la distance qu'on voit ou qu'on voyait, de un point cinq kilomètre (1,5 km), un navire qui descend, ce qu'on appelle un laquier, une longueur de deux cent vingt-deux mètres (222 m) de longueur.

3080

Et maintenant, on regarde vers, je dirais, le bout ouest de l'île d'Orléans, et on peut voir la pointe de Sainte-Pétronille, maintenant, qui est à environ quatre point cinq kilomètres (4,5 km).

3085 Et on voit apparaître une partie du port de Québec, la pointe de la Martinière. Je crois qu'on voit un des feux d'enlignement sur le haut de la côte. La pointe qu'on a visitée l'autre jour.

Et on se rapproche, c'est l'école de Sainte-Famille qui est à un point deux kilomètre (1,2 km) de la jetée. Et on se rapproche du secteur Ville-Guay. On voit qu'on est à marée basse, compte tenu qu'on voit les roches un peu.

3090

Et là, on est devant, juste à gauche, on arrive où c'est que la jetée va rejoindre la terre. C'est les maisons du Domaine-des-Pêches qu'on vient de voir. Et la jetée va rejoindre à cet endroit, ici, qu'on vient de voir.

3095

Et si on continue, on voit la rue de Vitré, et les tours sud d'Hydro-Québec, qu'on va voir. Et c'est tout.

Ah bien, il y a un autre navire, c'est le même navire qui passe à notre gauche, qui s'en va sous les câbles d'Hydro-Québec.

3100

Nous avons plus de cinquante (50) vidéos, donc si la Commission aimerait avoir, on a pris du vidéo dans la traverse du nord aussi, si la Commission aimerait avoir tout l'extrait, on peut le déposer à la Commission.

3105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'instant, ça nous suffit, je crois que ça donne un contexte du milieu vu du milieu du fleuve.

3110

Alors allez-y, monsieur Lévesque, vous avez une deuxième question?

**PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

3115 Pour avoir resté à Saint-David, je restais à peu près à un point cinq kilomètre (1,5 km) du quai de déchargement d'Ultramar, le soir, on entendait tout le temps un bourdonnement qui, des fois, était un petit peu désagréable.

J'aimerais ça si vous pouviez comparer vos bateaux et le quai de déchargement versus un peu ce qu'il y a à Ultramar, au niveau des bruits.

3120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, allez-y.

3125

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur Comtois va parler des analyses qui ont été faites, mais si on revient au bateau et le déchargement d'un pétrolier versus le déchargement d'un méthanier, il y a une différence fondamentale, les pompes de déchargement pour le pétrolier se trouvent en surface du bateau, tandis que les pompes de déchargement d'un méthanier sont dans la cale du bateau, dans le GNL et donc, le bruit relié aux pompes...

3130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est confiné.

3135

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est confiné et peu perceptible. La génération de bruit est moindre.

3140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Comtois, allez-y rapidement.

3145

**PAR M. GLENN KELLY:**

On a un acétate qui montre les courbes de bruit.

3150

**PAR M. YVES COMTOIS:**

Bon, alors on a ici la simulation en position où le méthanier est à quai et en position de déchargement. On a également le terminal qui est en exploitation à sa pleine capacité de production.

3155

Et j'attire juste l'attention de la Commission, le modèle est construit de façon à considérer tous les bruits, toutes les sources de bruit comme étant par vent portant vers les différents récepteurs. Donc ça ajoute aussi à la sécurité de la modélisation.

3160

De ce qu'on voit ici, c'est qu'on a une courbe de quarante-cinq (45) dBA de production de bruit, qui est immédiatement autour des installations, et le bruit se réduit assez rapidement, on a quarante (40) dBA ici, au niveau de la jetée, c'est-à-dire lorsqu'on touche la falaise, et on tombe ensuite à trente-cinq (35) dBA, lorsqu'on atteint la côte, ici.

3165 Il faut mentionner que déjà, la route 132, ici, émet déjà beaucoup plus de bruit que le trente-cinq (35) dBA qu'on va pouvoir mesurer, des installations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170 D'accord, très bien.

Alors monsieur Lévesque.

**PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:**

3175 Merci beaucoup, Joyeuses Fêtes à chacun de vous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180 Merci à vous

---

**RICHARD TREMBLAY**

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Tremblay est là aussi?

3190 Alors allez-y, monsieur Tremblay, rapidement, avec vos deux (2) questions.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

3195 Ce sera très rapide. Ma première question est par rapport aux milieux humides.

On a parlé, pendant la semaine ou même aujourd'hui encore, d'une tourbière, mais est-ce qu'on recense les milieux humides qui sont créés, soit par les producteurs agricoles qui créent des étangs, certains résidents qui peuvent créer des petits lacs ou tout autre milieu humide fait naturellement ou non naturellement.

3200 Par les ministères, est-ce que c'est recensé et à quel moment c'est recensé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3205 Monsieur Michon, est-ce que vous tenez compte de ça aussi.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

De la création faite dans le cadre d'un projet?

3210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, en général, c'est-à-dire dans le cadre d'un projet ou d'autres activités, créer des conséquences secondaires ou pas d'activités industrielles, agricoles, etc.

3215

Est-ce que vous tenez compte de ça aussi dans les inventaires, par exemple.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Je suppose que oui. En fait, l'interprétation qu'on peut faire à partir de photos détermine finalement le résultat, qu'il soit d'origine humaine ou non.

3220

C'est une impression générale, là, je pourrais pas vous dire quel travail il s'est fait exactement, au niveau par exemple du secteur de Lévis. Canards Illimités est un bon exemple.

3225

Est-ce qu'on distingue l'évolution ou la source finalement de la formation de ces milieux humides là, je suis pas certain qu'on aille jusqu'à évaluer l'évolution.

Par exemple sur le fleuve, on a déjà fait de la photo-interprétation, si on veut, des habitats le long du fleuve, là je dis "on", c'est des consultants qui ont travaillé dans le domaine, et puis on peut voir des différences entre des années et les années antérieures. Donc le travail qui a été fait, c'était par exemple pour vérifier s'il y avait des milieux humides qui étaient en évolution sur le fleuve ou évaluer les pertes de milieux humides.

3230

C'est difficile de dire qu'est-ce qui est d'origine humaine, finalement. Si on prend l'exemple de la jetée d'Hydro-Québec, ça pourrait être déterminé comme un milieu humide qui a été créé justement artificiellement. On peut supposer que les zones de sédimentation, si c'est causé par une structure riveraine, peuvent constituer un peu la base d'un milieu humide le long d'un cours d'eau.

3235

3240

Une tourbière, c'est une problématique différente.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

3245

Alors monsieur Tremblay.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

3250

Pour ma deuxième question, on sait bien qu'un ensemble de facteurs non significatifs, pour moi, ça donne pas nécessairement un facteur significatif, la somme de petits facteurs, mais ce que j'ai un petit peu de problème à comprendre, si on parle de la brèche dans un navire, s'il y a une collision avec un bateau, là, les bateaux, si j'ai un problème avec un gouvernail, c'est pas hors de contrôle et c'est pas tout le monde à la mer, et on saute! Il doit se passer quelque chose, sur un bateau, lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a un bris de gouvernail.

3255

J'aimerais avoir les détails ou certains détails, ou ce qui est pris comme mesures par les équipages, ou les pilotes, ou les capitaines, lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a un bris à bord, d'un gouvernail et là, le bateau, il va plus comme je veux, mais il doit y avoir quelque chose, des procédures à prendre.

3260

J'aimerais connaître certains détails majeurs là-dessus.

3265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Alors monsieur Kelly, est-ce que la prise en charge d'accidents comme ça, à bord...

3270

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je comprends que la question est pour un navire, pas un méthanier mais n'importe quel autre navire, donc je vais demander à monsieur Rhéaume de répondre.

3275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rhéaume, rapidement.

3280

**PAR M. LOUIS RHÉAUME:**

Oui monsieur le Président. Alors quand il y a une panne de gouvernail sur un bateau, bien sûr, on voit qu'il y a un changement de route, quelque chose qui se passe, il y a deux (2) systèmes de gouvernails sur un bateau, alors automatiquement, on va essayer ce contrôle-là pour voir si on n'est pas capable de gouverner à même cette chose-là.

3285

Durant que ça se produit, à ce moment-là, on demande qu'automatiquement, il y a quelqu'un qui se rend, se préparer pour laisser aller les ancres, tout au moins une ancre, certains bateaux sont équipés pour pouvoir les laisser aller de la timonerie.

3290



Donc en ce sens-là, ce sont les mesures qui sont prises. S'il y a des bateaux aux alentours, bien sûr, on va les avertir, mais ce sont les mesures qui sont prises.

3295 Si le bateau, par contre, il y a pas de remorqueur, il y a pas de support technique à côté, bien sûr, si le deuxième gouvernail, le deuxième système de gouvernail embarque pas, on va essayer de laisser une ancre à l'eau, bien sûr à une vitesse en conséquence. Parce que si on laisse aller les ancres à l'eau quand même à grande vitesse, à bonne vitesse, on va les perdre tout simplement.

3300 Dans le cas des méthaniers, bien sûr, comme on l'a vu, il y a un remorqueur d'escorte qui va être avec nous à partir de Sault-au-Cochon, c'est-à-dire sept (7) milles en bas du Cap-Tourmente, qui va accompagner le bateau, et à ce moment-là après avoir activé par exemple le deuxième système de gouverne, on utilisera le remorqueur pour contrecarrer l'embarquée que le bateau fait.

3305 Et c'est parce que là, ces manœuvres-là ont été effectuées en simulateur, ici à Québec, et on l'a fait aussi en simulateur en Europe, sur des modèles réduits dans l'eau.

3310 Voilà, c'est la situation qu'on utilise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3315 Merci monsieur Tremblay.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Merci beaucoup.

3320

---

**ANDRÉ STAINIER**

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Stainier, s'il vous plaît.

Alors rapidement, avec vos deux (2) questions.

3330

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

3335           Merci monsieur le Président. Je demanderais d'afficher la figure 4.6 du tome 3, vue en plan de la jetée, et je voudrais parler de la plate-forme qui sera construite sur la berge. Alors ça va venir sûrement.

          Cette plate-forme est de dimension quand même assez importante, c'est un empiètement sur le fleuve, elle est construite sur le fleuve.

3340           Les empiètements sur le fleuve, depuis de nombreuses années maintenant, sont considérés comme des dommages au lit du fleuve, des initiatives à impact négatif, et en ce sens-là, cette plate-forme constitue, me semble-t-il, une des grosses interventions dommageables, d'un certain point de vue, sur le fleuve.

3345           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          On va qualifier ça après, dans la deuxième partie de l'audience.

3350           Alors je vous invite à aller avec votre question.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

3355           Oui, oui. Donc cet impact, moi j'en vois trois (3) aspects, d'abord le lit du fleuve, plutôt non, la surface fluviale est diminuée, des habitats fauniques et floristiques disparaissent, et la circulation des plaisanciers est rendue plus difficile.

3360           Alors ma question, quelles compensations pour ces impacts inévitables le promoteur envisage-t-il; donc quelles compensations on envisage pour ces impacts en particulier, compensations normalement du même type, c'est-à-dire aussi proches, etc., comme vous le savez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365           D'accord.

          Monsieur Kelly, pour ce qui est de la compensation des impacts irréductibles qui restent après les mesures d'atténuation, etc.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3370           Concernant, il y a toujours les mesures de compensation à mettre en place avec Pêches et Océans Canada, dont on a discuté à plusieurs reprises cette semaine.

3375 L'impact sur les plaisanciers, tel que discuté, la portée entre deux (2) systèmes de pieux est de l'ordre de quarante-cinq mètres (45 m) et donc, nous allons identifier, et le tout est sujet à approbation par Transports Canada, mais nous allons identifier une zone où les petites embarcations non motorisées peuvent passer sous la jetée. Il y a amplement de place sur la largeur, donc voici, amplement de place sur la largeur et sur la hauteur, donc causant aucun problème pour les kayaks ou canots.

3380 Les bateaux qui ont leur propre force motrice, on va demander qu'ils passent autour de la jetée, en respectant une distance de cinquante mètres (50 m) de la jetée ou du navire lorsqu'il est à quai.

3385 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

J'ai parlé des autres usages, les habitats, enfin les autres impacts.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les habitats, côté Pêches et Océans Canada, il y a un plan de compensation des pertes d'habitats qui devrait être accepté, agréé par Pêches et Océans.

3395 Monsieur Simpson, vous avez quelque chose à ajouter là-dessus?

**PAR M. YVES SIMPSON:**

3400 Bien, juste confirmer ce fait-là, qu'effectivement, il y aura un plan de compensation qui devra intervenir entre Pêches et Océans et le promoteur, pour les habitats du poisson.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors voilà.

3405 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Et l'empiètement comme tel sur la surface fluviale, on diminue la surface fluviale, c'est habituellement compensé. Actuellement, on n'accepte plus des quais, des empiètements, des avancées sans qu'on les compense.

3410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3415 Ça fait partie des considérations que le ministère de l'Environnement va finalement décider par rapport à l'autorisation éventuelle.

Est-ce que Transports Canada, madame Pagé, le passage des kayaks en dessous de la jetée, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter là-dessus, côté sécurité.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

3420

Comme monsieur Kelly disait, on étudie la possibilité que les embarcations non motorisées passent en dessous, mais avec probablement des méthodes d'atténuation, lorsqu'il y a un bateau à quai, avec des estacades ou des bouées d'avertissement pour limiter le passage quand il y a des bateaux à quai.

3425

Mais ça, c'est tout encore en discussion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3430

D'accord, très bien.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

3435

Ma deuxième question s'adresse à Transports Canada ou Pêches et Océans, ou peut-être à la Ville de Lévis, ce serait la question, entre guillemets, du zonage du fleuve. On nous a parlé beaucoup de zonage terrestre, l'espace fluvial fait-il, lui aussi, l'objet, entre guillemets, d'un zonage, concrètement, pour intervenir sur le lit du fleuve, là où il est inondé de façon permanente.

3440

Qui est habilité à autoriser quoi, et en se référant à quelles règles. Je pense par exemple le Nipigon, qu'on a submergé, noyé il y a quelque temps, le fait que certaines zones sont considérées comme réservées à la plongée sous-marine commerciale ou en tout cas, que celle-ci y est permise, alors qu'elle n'est pas permise ailleurs. L'établissement d'une marina.

3445

Je veux rattacher ça au fait que je crois savoir que dans la révision des schémas d'aménagement, les MRC sont chargées non seulement de zonage terrestre mais de zonage du lit du fleuve en face d'elles. Je ne suis pas sûr parce qu'on n'en a jamais plus entendu parler.

3450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3455

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Alors qu'est-ce qu'il y a comme zonage du fleuve, et qui peut en faire un en face de Lévis et de l'ensemble de la zone touchée ici.

3460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3465

Monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, j'ai un mot à dire, en fait, parce que le ministère de l'Environnement, essentiellement, est propriétaire des fonds hydriques, donc il y aura une régularisation au niveau de l'occupation des fonds hydriques, au niveau de l'empiètement du secteur de la jetée.

3470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça relève de votre ministère?

3475

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Ça relève de notre ministère.

3480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du ministère de l'Environnement, qui autorise finalement et qui régule ces empiètements.

3485

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Le fédéral, même si on est dans une voie navigable, n'aurait rien à dire?

3490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question à madame Pagé.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

3495

Non, comme monsieur Michon l'a dit, les rives et le fond de l'eau sont de juridiction provinciale.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

3500

Et est-ce que les villes ont quelque chose à faire, en matière de zonage du lit du fleuve en face de chez elles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505

Monsieur Michon, savez-vous?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

3510

Je sais que la nouvelle Loi sur les compétences municipales donne les pouvoirs aux MRC, la responsabilité au niveau de l'écoulement, mais je crois pas que ça concerne le fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3515

Monsieur Baril, avez-vous quelque chose à ajouter, rapidement sur la question.

**PAR M. PIERRE BARIL:**

3520

Je pense que c'est une question assez délicate, parce que somme toute, il y a quelques années, il y a eu une démarche qui a été faite au Québec pour permettre aux municipalités d'étendre leurs limites administratives au centre de certains cours d'eau.

3525

Maintenant, le fleuve est une voie navigable, nécessairement il y a probablement des dispositions, mais là-dessus, je pourrais éclairer la Commission plus en détail. Je prends en délibéré la question, je vais vous revenir là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3530

D'accord, merci.

Alors merci monsieur Stainier.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3535

Monsieur le Président, juste pour le bénéfice de monsieur Stainier, il demandait les mesures d'atténuation proposées de l'occupation, il demandait d'atténuation de l'occupation du fleuve, c'est pas une mesure d'atténuation pour augmenter la superficie utilisable sur le fleuve mais redonner accès au fleuve, et donc on prévoit sur un des terrains qui sera la propriété de Rabaska, qui descend déjà au fleuve, de construire un accès au fleuve et d'aménager un sentier piétonnier et des panneaux d'interprétation, ainsi qu'un belvédère pour voir le fleuve et voir les installations.

3540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Stainier.

3545

---

**YVES ST-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai devant moi, je veux pas vous surprendre, il y a pas de surprise, monsieur St-Laurent, allez-y rapidement avec vos deux (2) questions.

3550

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Très rapidement. Alors bonjour.

3555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

3560

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Alors à Isle of Grain, en Angleterre, il y a une ligne cryogénique. J'aimerais que le promoteur nous dise, nous donne la législation en vigueur concernant cette ligne cryogénique, s'il vous plaît, et depuis combien de temps elle est construite, évidemment.

3565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

3570

**PAR M. GLENN KELLY:**

On pourra faire les recherches pertinentes, et si on les retrouve, les déposer.

3575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. Alors l'information sera disponible dès qu'on la recevra.

3580

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Si vous les retrouvez, monsieur le Président, s'ils les retrouvent ou...

3585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly s'est engagé à faire la recherche et de fournir l'information quand c'est possible.

3590 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Ma deuxième question, le promoteur affirme qu'il appliquera les normes les plus restrictives à son projet.

3595 Il y a des normes en Nouvelle-Écosse, ça s'appelle "LNG Code of Practice"; alors évidemment, la Nouvelle-Écosse s'est dotée de normes pour pallier aux faiblesses de la norme canadienne, c'est écrit plusieurs fois à l'intérieur du document, et le point 4.2.2.4 propose au promoteur de mesurer les zones d'impact pour les radiations thermiques à partir de la nappe initiale. Le 4.2.2.5 propose au promoteur de mesurer les zones d'impact avec la demie de la  
3600 limite inférieure d'inflammabilité, et aussi pour une fuite de dix (10) minutes et non de deux (2) minutes pour un bris de la ligne de déchargement.

Alors ma question est la suivante, est-ce que le promoteur va respecter cette norme-là qui est beaucoup plus restrictive que la norme canadienne, et est-ce que nous, peuple  
3605 québécois, méritons tout autant de sécurité que les citoyens du Nouveau-Brunswick et même de la France, on l'a appris pendant ces audiences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3610 D'accord.

Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3615 Nous allons respecter naturellement les trois (3) normes qu'on a dénotées, la norme américaine, canadienne et européenne, et nous allons revoir la norme de la Nouvelle-Écosse, qui a pas juridiction ici au Québec, mais notre évaluation était qu'elle était pas mal en ligne avec les trois (3) normes qu'on a présentées et qu'on respecte.

3620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3625 Avez-vous une question, monsieur Waaub?



**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

3630 En fait, concernant les normes restrictives, c'est une interprétation large mais c'est une préoccupation qu'on voulait poser comme question au promoteur, avez-vous un plan de remise en état des lieux à la fin du projet, en relation avec la question de fiducie et donc, les moyens financiers et le plan comme tel, avez-vous prévu quelque chose.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3635 Le plan détaillé comme tel, non.

3640 On peut déjà vous dire que basé sur l'expérience de Gaz de France, avec le terminal du Havre en France, qui a été mis hors service pour des questions économiques, qu'il y avait pas de pollution des terrains, compte tenu des produits qui sont manipulés, et que les équipements en place étaient encore de très bonne qualité, encore une fois à cause que le GNL n'est pas un produit corrosif.

3645 S'il y a cessation définitive de l'exploitation, c'est une situation qui est prévue dans l'entente avec la Ville de Lévis, donc nous devons procéder au démantèlement des installations non requises, et naturellement respecter les règles qui seront en place d'ici trente-quarante (30-40) ou cinquante (50) ans.

3650 Maintenant, côté exploitant, c'est de pratique, avec les trois (3) partenaires qu'on travaille, et donc chez Rabaska, lors de la mise en place d'une telle installation, on commence à constituer des réserves pour l'arrêt définitif d'exploitation et la récupération du site le moment venu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Merci.

3660 Alors monsieur St-Laurent, on va vous entendre évidemment à propos des normes et les comparaisons que vous aurez à faire.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Les documents vont être déposés.

3665 Juste rappeler, monsieur le Président, que c'était pas un éperlan qu'on a vu sauter, c'était un omble chevalier. Ça saute pas, un éperlan!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670 D'accord!

---

**GASTON CADRIN**

3675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Gaston Cadrin est dans la salle?

3680 Rapidement avec vos deux (2) questions, monsieur Cadrin.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3685 Bonjour. En premier lieu, monsieur Mathieu Boutin me prie de vous déposer un document, monsieur Boutin avait traité des citernes de GNL, il m'a remis un article indiquant qu'un camion de LNG avait explosé en Espagne en 2002, que le docteur Havens a dit que cet accident contredit le concept généralement réputé que le GNL n'explose pas.

3690 Ceci étant dit, un premier point, ce serait l'analyse de la Ville de Lévis, vous allez voir que vais toucher quand même des aspects nouveaux, j'aimerais qu'ils soient traités convenablement.

3695 À maintes reprises, les citoyens ont demandé aux élus de la Ville de Lévis d'analyser, sur le plan de l'aménagement du territoire et de l'utilisation du sol, des compétences strictement municipales, de mandater des experts dans le domaine afin de vérifier les avantages et les inconvénients pour l'avenir d'accueillir une infrastructure encombrante et à haut risque, tel un terminal méthanier.

Ma question 1, est-ce que cette étude indépendante a été réalisée, sinon pourquoi.

3700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Meurant, rapidement.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

3705 Oui monsieur le Président. En fait, nous avons pris connaissance du projet, nous l'avons regardé sous toutes ses coutures, et nous avons convenu de négocier deux (2) conventions qui rassurent la Ville dans ses champs de compétence, un certain nombre d'engagements que le promoteur avait souscrits sur la place publique. Ça nous satisfait.

3710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3715 Allez-y, monsieur Cadrin, avec votre deuxième question.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

Juste vous dire qu'une convention, c'est pas une étude comme formulée ici.

3720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. On va recevoir vos opinions...

3725

**PAR M. GASTON CADRIN:**

Mon deuxième élément, concernant la Ville, j'aurais des demandes, ce sera pas long, c'est juste des demandes de dépôt de documents, je demande à la Commission de demander à la Ville de Lévis de déposer l'étude de Daniel Arbour & Associés, septembre 1990, intitulée "Analyse des potentiels industriels du secteur Ville-Guay – c'est le titre – concernant les avantages et inconvénients d'un hypothétique développement industrialo-portuaire à Ville-Guay".

3730

Vous aurez intérêt, messieurs, à lire ce document.

3735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander le dépôt, monsieur Meurant a pris note.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3740

Le deuxième dépôt concerne, toujours à la Ville de Lévis, concerne une pétition justement concernant le zonage IC93, je crois, qui est zoné industriel en bordure du fleuve, qui a été établi vers 91 ou 92.

3745

Je sais très bien, pour y avoir assisté, à cette séance de consultation, il y a eu un dépôt d'une pétition par les gens justement de la route Lallemand et la limite de Beaumont, dans le secteur Lévis-Lauzon qu'on appelait à ce moment-là, si ma mémoire est bonne, c'est vers l'automne 92, il y a eu un dépôt de pétition par les propriétaires concernés, s'opposant à l'adoption de ce zonage.

3750

Bien sûr, la Ville n'a pas tenu compte, comme d'habitude, de ces consultations-là. Excusez, monsieur le Président, pour les commentaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3755

D'accord.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3760

Est-ce que ça va être fait?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3765

Monsieur Meurant prend ça en note, je le vois bien.

Alors d'autres documents à déposer?

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3770

Alors ma deuxième question, ça touche la protection des paysages.

Avant de faire mon préambule, j'aimerais savoir si monsieur le promoteur a consulté l'étude de paysage du secteur Ville-Guay jusqu'aux tours de l'Hydro, qui a été réalisée par le GIRAM, en 1994.

3775

J'en déposerai une copie en arrière, je veux juste savoir si ça a été consulté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780

Est-ce que, monsieur Kelly, vous êtes familier avec l'étude en question.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3785

Non.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

Merci, c'est juste ça que je voulais savoir.

3790

Le préambule très court, dans le présent projet, l'État français, par le biais de Gaz de France, est actionnaire majoritaire à quarante pour cent (40 %) des parts; cette entreprise est la principale bénéficiaire de la chaîne de GNL, que ce soit les contrats d'approvisionnement, méthaniers, vente de gaz probable aux États-Unis.

3795

L'on sait également, et en passant, Gaz de France est quatre-vingts pour cent (80 %) propriété de l'État français.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette situation a changé déjà, monsieur Cadrin.

3800

**PAR M. GASTON CADRIN:**

Peut-être. On sait également que le promoteur s'est engagé à respecter les normes américaines et européennes pour l'implantation de son projet.

3805

L'on sait également que la France s'est dotée de précieux instruments, comme la Loi de protection des paysages, justement, madame Ségolène Royal qui avait amené cette loi, et une panoplie de mesures pour protéger les sites historiques patrimoniaux ou acquérir des milieux naturels en zone littorale.

3810

Ma question s'adresse, monsieur le Président, à monsieur Denoux, représentant de Gaz de France.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3815

On va envoyer la question à monsieur Kelly qui jugera de l'opportunité.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3820

Excusez, c'est vrai que c'est monsieur Kelly qui dirige l'équipe.

Premier point, Gaz de France pourra-t-elle construire un port méthanier en France dans un environnement géographique et historique de valeur identitaire comparable à l'entrée de Québec et à la façade de l'île d'Orléans, par exemple sur le littoral en face du Mont-Saint-Michel ou dans le voisinage d'un autre site identitaire majeur.

3825

Si vous voulez que je passe à mon deuxième volet, je peux le faire tout de suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3830

Allez-y tout de suite, parce que vraiment, cinq heures (5 h), il faut que la salle se vide.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3835

Mais habituellement, les réponses sont pas longues! Le préambule est long, mes questions sont longues, mais les réponses sont pas longues.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3840 Parfois, c'est juste un mot. Allez-y.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3845 On sait jamais!

Est-ce que la France, dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec, peut à la fois vouloir embellir la ville de Québec et enlaidir son entrée maritime pour des décennies à venir, en installant une décharge gazière face à l'île d'Orléans, patrie des premiers Français en Amérique.

3850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors la question est posée.

3855 Monsieur Kelly, allez-y rapidement.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3860 La deuxième sous-question de la deuxième question, la question qu'on vient de poser, je pense qu'on n'y répondra pas.

Mais je vais demander à monsieur Denoux de répondre sur l'autre question, concernant Gaz de France.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3865 Monsieur Denoux n'est pas tenu responsable des positionnements de madame Ségolène Royal.

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

3870 L'implantation des terminaux méthaniers comme de beaucoup de sites industriels en France fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est très comparable à ce qui se fait au Québec, et les aspects zonage sont un élément important.

3875 Donc je dirais que quel que soit le site, si le zonage est compatible, si le classement aux alentours est compatible, l'implantation d'un terminal méthanier pourrait se faire.

3880 Et je vais prendre comme exemple, actuellement il y a un projet au Havre, alors que le Havre est aussi classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, donc je dirais que c'est au cas par cas, et en regardant les aspects zonage et classement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3885 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Est-ce que vous pouvez élaborer un tout petit peu sur l'utilisation des chartes de paysage en France, et comment elles sont prises en compte dans les études d'impact.

3890 **PAR M. OLIVIER DENOUX:**

Écoutez, c'est pas un domaine que je connais, que je maîtrise. Il faudrait qu'on vous revienne avec plus de détails sur le sujet.

3895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3900

J'aimerais juste, monsieur le Président, en terminant, réitérer une demande qui vous a été faite de retarder si possible la deuxième partie, compte tenu de l'ampleur de la documentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3905

Alors je l'ai déjà reçue, et je vous ai dit qu'on va examiner les impacts de ça sur notre capacité d'analyse, et la date du dépôt du rapport.

3910 Alors je vous informe tout de suite, s'il y a pas de nouvelles, ça veut dire que la période reste pour le 22 janvier; s'il y a un changement, on va chercher les conditions les plus propices à faire l'accommodement nécessaire, vous allez être informés par communiqué de presse le plus rapidement possible.

**PAR M. GASTON CADRIN:**

3915

Alors je vous remercie beaucoup, les membres de la Commission et le personnel, pour le rôle magnifique que vous avez joué pour cet exercice de démocratie environnementale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3920

C'est très gentil de dire ça. Mais c'est notre devoir.

---

**GISÈLE LAMOUREUX**

3925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant limiter les noms qui viennent à une seule question, pour pouvoir boucler la chose rapidement.

3930

Madame Gisèle Lamoureux est sur la liste, est-ce qu'elle est là? Une seule question, madame, parce que...

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

3935

C'est pas un beau cadeau de Noël, j'en avais deux (2) pas pires!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3940

Vous allez nous donner la deuxième aussi, on va y répondre.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

3945

Surtout que c'était à propos de mon chouchou, l'ail des bois. Vous le saurez pas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

3950

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Je vais parler plutôt du schéma d'aménagement, ma question va s'adresser à vous mais, s'il vous plaît, à la Ville de Lévis.

3955

J'ai de la misère à suivre toute la partie de ping-pong qui se joue, là, schéma d'aménagement, affectation, tout ça, mais ce que je retiens, c'est qu'il est question que ce soit une zone industrialo-portuaire, c'est peut-être ça, c'est peut-être pas ça.

Ma question, vous voyez, je vais vite, là...

3960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je vois ça, c'est admirable!

3965



**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

3970 ... peut-être que je vais pouvoir en avoir une demie, est-ce que c'est un usage permis, on parle  
d'usage autorisé ou je ne sais trop, dans la zone industrialo-portuaire, l'installation, la croissance  
et le maintien des populations de plantes rares du littoral.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3975 Monsieur Meurant.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

3980 Dans une zone industrialo-portuaire, on réglemente des usages de nature industrialo-  
portuaire.

Écoutez, là je comprends que vous me parlez davantage de croissance de plantes, ça fait  
partie de l'environnement, c'est pas un usage reconnu comme tel, c'est un élément du patrimoine  
naturel tout simplement.

3985

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

3990 Vous comprenez que le sens de ma question, c'est, est-ce qu'il y a ou non compatibilité  
entre la présence de ces plantes rares, menacées, désignées, protégées par la loi et, excusez-  
moi, une installation d'un port avec tout ce qui va venir avec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3995 Est-ce que vous estimez qu'il y a incompatibilité entre ces plantes et les activités prévues.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

4000 Monsieur le Président, ce que nous allons faire, c'est juger sur pièce. Nous allons voir  
dans quelle mesure l'éclairage que vous allez faire permet de cibler une problématique.

Si le gouvernement la retient dans son décret, nous allons également nous y conformer,  
bien sûr.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4005

Monsieur Meurant a répondu d'une façon tout à fait élégante, il nous renvoie le devoir, le  
travail, et on va le faire évidemment.

Alors voilà.

4010 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Ma sous-question, je parlerai pas de l'ail des bois, inquiétez-vous pas, ma sous-question, c'est que ce que j'ai compris, c'est qu'un schéma d'aménagement, il faut réviser ça tous les cinq (5) ans.

4015

Quand on le fait pas, est-ce qu'on est en infraction, est-ce qu'il y a des pénalités, est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4020

Monsieur Baril, rapidement.

**PAR M. PIERRE BARIL:**

4025

Monsieur le Président, il y a une disposition dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, parce que nécessairement, tout ce qui est relié au domaine en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont régis par une loi, ici au Québec, comme il y en a dans tous les autres pays, et cette loi-là contient des dispositions qui permettent à la ministre, sur demande d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, de demander un nouveau délai ou de prolonger le délai pour leur permettre de compléter la révision de leur schéma.

4030

Et généralement, ces délais sont autorisés.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR M. PIERRE BARIL:**

4040

Mais avec motifs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4045

D'accord, merci beaucoup.

Merci madame Lamoureux, on vous attend pour la deuxième phase.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

4050

Un délai de vingt (20) ans, je vous ferais remarquer. Et Joyeuses Fêtes!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4055 Merci, à vous aussi.

---

**DANIELLE DESJARDINS**

4060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Danielle Desjardins est dans la salle et a une question?

4065

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Bonjour. Ma question, elle porte sur la justification du choix du site, c'est la première étape d'une démarche qui nous a conduit jusqu'ici, et j'aimerais ça que la Commission m'éclaire sur cette étape de l'évaluation environnementale d'un projet.

4070

Je vais vous indiquer un petit peu le type de questions que je me pose par rapport à ça, vous pourrez me donner une réponse d'ensemble là-dessus.

4075

Alors dans l'étude d'impact, on peut lire que les conditions topographiques disqualifient la rive nord du fleuve ainsi que le Saguenay. On peut lire aussi que des contraintes physiques disqualifient la pointe Saint-Denis.

4080

Alors moi, je me demande, qu'est-ce que c'est un site potentiel; un site qui se disqualifie pour accueillir un port méthanier, est-ce que c'est un site potentiel. Ça, c'est un petit peu un des aspects de ma question.

Et l'autre aspect, c'est le type d'évaluation ou d'étude comparative qu'on doit faire de chacun des sites.

4085

Moi, dans mon esprit, j'aurais un certain nombre de sites et j'évaluerais parallèlement chacun des sites, pour leur donner finalement une cote sur plusieurs facteurs et une note finale, plutôt que de disqualifier ou procéder par élimination.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4090

D'accord.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

4095

Alors je voudrais avoir votre point de vue, le point de vue de la Commission là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le point de vue de la Commission là-dessus?

4100 **PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4105

Si la Commission estime que le processus de choix de site souffre des carences quelconques, et qu'il aurait pu être traité autrement, on va certainement – et si le processus pourrait avoir des implications importantes par rapport à l'adéquation entre la vocation du projet et la nature du site, évidemment la Commission va le dire clairement.

4110

Alors nous avons reçu une description détaillée de la méthodologie choisie pour finalement arrêter le choix, on va l'examiner de la même façon critique qu'on examine tout le reste. Et s'il y a des contradictions ou des carences, on va les signaler.

4115 **PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4120

Merci beaucoup.

4125

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4130

Rapidement, vraiment rapidement, monsieur Bacon. Il a quitté? Très bien.

Alors on va continuer, j'ai épuisé le registre, c'est le moment maintenant de mettre un terme à la première partie de l'audience!

4135

Et j'aimerais, en guise de conclusion, partager deux (2) confidences avec vous.

La première, nous avons eu, la semaine dernière, la visite de deux (2) membres de la Commission nationale des débats publics en France, ils ont assisté à l'audience à Québec, ils ont participé à deux (2) rencontres que nous avons eues, et avant de partir, une des deux (2)

4140 membres est venu me dire, mais c'est absolument extraordinaire ce qui se passe, cette discipline, le calme et le sens du civisme et de courtoisie étant donné la nature du projet, etc., etc.

4145 Je lui ai dit, mais c'est exactement ça, ce que j'étais en train de vous dire hier, c'est le Québec, c'est le Canada, ça fait partie de nos manières de gérer nos problèmes, dans un cadre démocratique très civilisé.

4150 Je vous dis, vous avez été admirables, vous m'avez rendu la tâche, que je m'attendais à ce que ce soit très difficile, très facile, et vous l'avez fait avec courtoisie, avec responsabilité aussi, avec un sens d'engagement citoyen tout à fait admirable. Et pour ça, vous facilitez énormément le travail de la Commission.

Alors c'est clair, on sort avec énormément de respect pour votre engagement et aussi pour vos préoccupations.

4155 Deuxième confidence, madame Mondor, la semaine dernière, m'a dit, bien, c'est comme si on s'était adjoint tout un contingent d'analystes gratuits. Alors c'est un hommage qu'on rend aussi au travail très très minutieux que vous avez fait par rapport à l'étude d'impact, par rapport aux détails du projet. Je crois que ça mérite d'être souligné.

4160 Alors un grand merci pour vous et pour toutes ces qualités que vous avez démontrées au cours de l'audience.

4165 Monsieur Kelly, finalement, je pense qu'on n'a pas besoin d'être ni pour, ni contre le projet pour se rendre compte que vous vous êtes acquitté de votre responsabilité de façon absolument exemplaire. Vous avez été disponible, discipliné, courtois, et toute l'information, dans la mesure du possible, était fournie, et vous avez aussi gardé le sens de l'humour, ce qui nous a été de grande utilité.

4170 Je vous dis que le processus, la loi et les règlements qui encadrent nos procédures prévoient un rôle pour les citoyens et pour l'initiateur du projet, et pour les ministères publics, et je vous dis sans aucune hésitation que vous avez rempli le rôle type de l'initiateur de projet de façon exemplaire, et la Commission vous en remercie.

4175 Évidemment votre équipe également, en commençant par madame Trudeau et monsieur Trudel qu'on a rencontrés en premier contact, et le reste de l'équipe, monsieur Denoux, monsieur Comtois, monsieur Lundahl, monsieur Rhéaume, un grand merci.

4180 Des représentants des ministères étaient avec nous, ils ont apporté un éclairage tout à fait essentiel. Parfois c'était pas facile, parfois on a vu des gens avec nous mais qui n'avaient pas la possibilité de se prononcer, alors votre patience est très appréciée.

4185 Alors maintenant, j'aimerais poser une question à la Commission à deux (2) volets, ayant certaines conditionnalités circulaires et deux (2) boucles de rétroaction engagées en permanence, ne trouvez-vous pas inadmissible qu'on parte d'ici sans féliciter les citoyens de la région par rapport à leur engagement.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

4190 J'y souscris!

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

J'aurai sûrement deux (2) sous-questions!

4195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

4200 Et on va vous communiquer, comme j'ai dit, pas de nouvelle donc la deuxième partie se tient à la date prévue, un changement, on va vous informer de ça le plus rapidement possible.

J'aimerais remercier finalement l'équipe du Centre des services partagés, et madame Béliveau, on peut pas faire ça sans vous, alors merci beaucoup, et madame Proulx également.

4205 Merci mesdames et messieurs!

---

4210 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

4215

4220